



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

13^e séance plénière

Mercredi 13 septembre 2000, à 15 heures
New York

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Tonino Picula, Ministre des affaires étrangères de la République de Croatie.

M. Picula (Croatie) (*parle en anglais*) : Année après année, nous nous rassemblons dans cette salle universelle pour contribuer par nos idées et nos ressources à l'avènement d'un monde plus sûr et plus prospère – ou moins chargé des problèmes que nous essayons, depuis des décennies, d'éliminer, jusqu'ici sans succès. Jamais auparavant, nous ne nous étions rassemblés en aussi grand nombre et en quelques semaines – d'abord, les leaders religieux, puis les parlementaires, puis les chefs d'État et de gouvernement et enfin les représentants à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Espérons que ce rassemblement sans précédent ne restera pas un simple hommage au début de ce nouveau siècle mais constituera le fondement d'une Organisation des Nations Unies plus efficace et d'un monde meilleur pour lequel elle oeuvre.

Lorsque nos chefs d'État se sont réunis au Sommet du millénaire au début de ce mois, ils ont reconnu à l'unanimité l'importance de l'ONU pour notre avenir commun. Dire que l'ONU est la seule organisation qui rassemble tous les pays du monde est un truisme, mais

nous ne devons jamais sous-estimer le simple fait que c'est la seule organisation dotée d'une composante universelle et d'un mandat de portée mondiale qui nous appartient à tous, à tous les peuples du monde. C'est là que réside la force ultime de l'Organisation des Nations Unies, mais hélas nous n'avons pas toujours su reconnaître ce fait.

Des faits inquiétants ne doivent pas être oubliés : un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour; un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable; la dernière fois que le nombre de membres du Conseil de sécurité a été élargi remonte à près de 40 ans, lorsque le nombre d'États Membres était inférieur environ de moitié à celui d'aujourd'hui.

L'ONU doit être plus qu'une résolution ou une décision, une séance plénière ou des consultations officielles. Nous devons agir ensemble et n'épargner aucun effort pour rendre l'ONU plus efficace et la mettre à la disposition de tous les États Membres. C'est pourquoi la Croatie se félicite vivement du rapport du millénaire présenté par le Secrétaire général et qu'elle partage ses vues sur le besoin d'agir pour adapter le fonctionnement de l'ONU aux défis du nouveau siècle. Il y a un besoin croissant et tant de possibilités d'améliorations en matière d'efficacité, de transparence, d'égalité et de bonne gouvernance. Il n'y pas de place aux justifications ni à d'autres retards dans la mise en oeuvre des réformes. L'heure des réformes a sonné.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

La Croatie est un Membre actif de l'ONU depuis sa reconnaissance internationale en tant qu'État souverain au début des années 90. À l'époque, en dépit de toutes nos activités, la Croatie faisant alors l'objet de diverses opérations de maintien de la paix et de débats sans fin au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, la Croatie est un facteur essentiel de paix et de stabilité en Europe du Sud-Est, un partisan et facilitateur de la démocratie dans la région, un partenaire fiable et un membre de diverses organisations et initiatives régionales. Nous n'avons pas oublié les années difficiles lorsque la Croatie apportait une contribution extrêmement limitée aux activités des Nations Unies. Aujourd'hui, nous sommes prêts à mettre notre expertise dans les domaines du maintien de la paix et autres au service de la paix et de la démocratie.

L'expérience de la guerre et les leçons retenues lors des missions de maintien de la paix en Croatie nous ont bien servi lors de l'engagement actif de la Croatie dans la mission de maintien de la paix en Sierra Leone. Nous sommes prêts à élargir notre rôle dans le domaine du maintien de la paix et à participer activement à son développement conceptuel. La Croatie examinera avec soin le récent rapport du Secrétaire général sur la réforme des opérations de paix et les recommandations qui y figurent, et elle s'en félicite.

Malheureusement, le nombre d'incidents tragiques affectant des membres de missions de paix dans le monde continue de s'accroître. Il y a quelques jours, trois employés du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Atambua, au Timor occidental, ont été brutalement tués. L'un d'entre eux était un citoyen croate, Pero Simundza. Je saisis cette occasion pour saluer sa mémoire et rendre hommage à tous les agents de maintien de la paix dont les efforts inlassables leur ont coûté la vie dans l'accomplissement de leur noble mission.

La Croatie fait partie du Conseil économique et social, un organe central du système des Nations Unies. Le développement croissant du Conseil en tant qu'instance de dialogue en matière de politiques ainsi que sa dimension de suivi des grandes conférences internationales, lui confèrent une importance accrue et imposent de lourdes charges de travail à ses membres.

Les responsabilités internationales de la Croatie commencent dans la région de l'Europe du Sud-Est. Lors des élections de janvier, les citoyens croates ont fait preuve d'un ferme attachement aux valeurs démocratiques,

au respect des droits humains et des droits des minorités, à la primauté du droit et aux réformes économiques. Ils ont opté pour de grands changements qui les conduiront sur la voie des processus d'intégration européenne.

Le nouveau Gouvernement croate est tout à fait conscient de ses responsabilités et de toutes les nouvelles opportunités. Nous sommes sûrs que le rôle éminent de la Croatie en tant que contributeur à la paix et à la sécurité en Europe du Sud-Est constituera un facteur clé dans la transformation de cette région en zone de paix et de prospérité.

En février, le Gouvernement croate a adopté un programme qui met l'accent en particulier sur les valeurs démocratiques, le respect des droits humains et des droits des minorités, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, les relations de bon voisinage et l'intégration au sein de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le nouveau Gouvernement est résolu à mettre en oeuvre tous les engagements internationaux pris par la Croatie et, le cas échéant, à en prendre d'autres.

Les élections en Croatie au début de l'année ont donné lieu à d'importants changements. Elles ont permis un niveau accru de protection des droits de l'homme et de liberté des médias ainsi que l'accélération du processus de retour. Des amendements législatifs importants concernant le retour de réfugiés ont facilité le retour sans entrave de tous les citoyens croates, indépendamment de leur ethnicité et sans condition de réciprocité. Tous les citoyens croates sont égaux devant la loi en termes de reconstruction de leur maison et de tous les autres droits liés au retour. Le Gouvernement croate fera de son mieux pour mettre en oeuvre intégralement ces lois.

La Croatie est consciente du fait que le retour des réfugiés constitue un préalable à une stabilité durable dans la région. Pour accélérer le processus de retour et en coopération avec le HCR, le Gouvernement croate a préparé un projet spécial de retour pour 16 500 personnes, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Les dispositions nécessaires pour le retour des réfugiés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine doivent être prises par le biais des institutions centrales de la Bosnie-Herzégovine, en conformité avec la nouvelle politique croate à l'égard de ce pays. En outre et pour accélérer le processus de retour dans les deux sens avec la Republika Srpska, l'ex-Premier Ministre de la Republika

Srpska et moi-même avons signé une déclaration commune pour faciliter le retour des réfugiés. Dans ce document, nous nous engageons à permettre le retour de 2 000 personnes de chaque partie, à échanger des informations et à adapter les procédures en conséquence. Je peux dire avec fierté que des progrès réels en ce qui concerne le processus de retour ont eu lieu.

Mais en même temps, je dois dire que le nombre de retours en Croatie dépasse de loin le nombre de retours des Croates en Bosnie-Herzégovine. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour accélérer le processus de retour des Croates et des autres en Bosnie-Herzégovine. Tous les réfugiés ont le droit de retourner, mais ils ont également le droit de rester dans les zones où ils habitent présentement. Pour tous ces Croates bosniaques qui souhaitent rester en Croatie, nous devons les aider à trouver de nouvelles conditions d'habitat.

Le succès du retour des réfugiés ne dépend pas seulement de paramètres juridiques et politiques. Ce retour doit s'accompagner du développement de l'état et de l'économie locale. Il doit être appuyé par la création d'emplois, la mise en place de petites et moyennes entreprises, le renforcement de la structure sociale et la mise en place d'écoles et d'institutions de santé adéquates, ainsi que par de meilleures conditions de vie en règle générale. Sinon, nous transformerons ceux qui rentrent au pays en migrants économiques qui seront encore une fois sur la route.

Une partie importante des changements législatifs introduits en Croatie visent à assurer la protection des droits de l'homme et des droits des minorités. Le Gouvernement croate est d'avis que les conditions préalables ont été réunies pour exclure la Croatie de la résolution commune sur la situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, en République de Croatie et en République fédérale de Yougoslavie (A/54/184) – adoptée de façon répétitive par l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme – et ainsi que du mandat du Rapporteur spécial, issu de la résolution susmentionnée de la Commission.

Il est important de noter que les progrès accomplis par la Croatie dans le respect des valeurs fondamentales de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit ont été reconnus par le Conseil de l'Europe. Et le Comité de vérification de l'Assemblée parlementaire concluait vendredi dernier que la Croatie avait honoré les obligations et engagements qu'elle

avait pris en 1996 au moment de son accession au Conseil de l'Europe. Par conséquent, nous pensons que cette procédure de contrôle se terminera à la fin du mois lors de la session plénière de l'Assemblée parlementaire.

Pour le Gouvernement croate, la coopération avec le Tribunal international de La Haye reste principalement une question juridique, et non une question politique. Le Parlement croate a adopté en avril la Déclaration sur la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, affirmant sans ambiguïté son appui au Tribunal. Ce document important sert de cadre à la politique de la Croatie envers le Tribunal. Nous sommes fermement convaincus que la culpabilité est individuelle, qu'une nation ne peut être tenue collectivement responsable de crimes commis en son nom par des criminels de guerre. En outre, pour améliorer sa coopération avec le Tribunal, le Gouvernement a créé un Conseil pour la coopération avec le Tribunal, qui a entretenu avec celui-ci des relations étroites.

La promotion de bonnes relations avec ses voisins est une priorité pour la Croatie. Dans son programme, le Gouvernement croate a stipulé clairement que ses relations avec la Bosnie-Herzégovine étaient fondées sur les principes du bon voisinage, de l'égalité et de la transparence. La Croatie continuera de coopérer avec la Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale pour la mise en oeuvre des accords de Dayton, qui sont à la base de la politique d'autonomie de la Bosnie-Herzégovine et garante des intérêts nationaux des trois peuples qui la composent. La politique croate vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine est fondée sur le plein respect de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays.

C'est seulement ainsi que la Croatie envisage l'avenir prospère du peuple croate en Bosnie-Herzégovine, ce qui constitue notre responsabilité constitutionnelle constante. La Croatie continuera d'appuyer les Croates en Bosnie-Herzégovine, mais ceci de façon transparente, et conformément aux accords de Dayton et à une claire orientation euro-atlantique.

Le financement transparent des éléments croates de l'Armée fédérale par le biais du Comité permanent des questions militaires n'est que l'une des mesures visant à renforcer les institutions centrales et il est la preuve concrète de la nouvelle politique croate à l'égard des Croates en Bosnie-Herzégovine.

Les relations entre la Croatie et la Serbie ne peuvent être examinées en dehors du cadre de l'isolement international entraîné par le régime de Milosević. La Croatie ne remet pas en question la nécessité de poursuivre la normalisation avec la République fédérale de Yougoslavie, mais tout dépendra de la démocratisation de la Serbie qui est l'une des conditions nécessaires à l'équilibre international et à la stabilité économique de la région. La Croatie espère que les élections qui vont avoir lieu en République fédérale de Yougoslavie seront menées de façon démocratique, afin de bien traduire la volonté du peuple, et que cela entraînera les changements démocratiques nécessaires. Il faut se souvenir que l'OSCE s'est vu refuser la possibilité de contrôler les élections, ce qui veut dire que celles-ci pourraient perdre toute crédibilité internationale. La Croatie veut croire néanmoins que la Serbie trouvera le moyen de mettre fin à la situation actuelle et rejoindra le grand courant du processus d'intégration politique et économique de toute la région et de l'ensemble de l'Europe.

La Croatie appuie les développements démocratiques intervenus dans la République du Monténégro. Un Monténégro ouvert, démocratique, multiethnique, stable et économiquement viable est dans l'intérêt de la Croatie et de toute la région. Au cours de cette année, de nombreuses réunions ont été tenues à divers niveaux, y compris le plus élevé, entre les représentants de la Croatie et ceux du Monténégro. Deux postes frontière entre la Croatie et le Monténégro fonctionnent sans entraves, et d'autres mesures visant à promouvoir la coopération, notamment au plan économique, sont en cours. La Croatie continuera d'appuyer le processus de démocratisation qui a déjà commencé au Monténégro et qui devrait servir à son ouverture vers l'Europe, en entière conformité avec les efforts de la communauté internationale.

La Croatie s'inquiète vivement de la situation au Kosovo et de la persistance des éruptions de violence dont les victimes sont à la fois les Albanais et les Serbes. Nous espérons que les efforts de la MINUK et de l'administration civile permettront de rétablir la paix et la stabilité dans la région, ainsi que de créer les conditions préalables au retour des réfugiés. Une question cependant est manifeste en matière de sécurité et de stabilité. C'est celle de la succession des États après la dissolution de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Un aspect important du problème de la succession demeure l'appartenance de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations internationales. Les quatre États successeurs pensent que cette question doit être réglée conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ce qui veut dire que la République fédérale de Yougoslavie ne peut pas automatiquement retenir le statut de Membre qui était celui de l'ancien État à l'Organisation des Nations Unies, mais qu'elle doit faire ce que d'autres États successeurs ont fait – demander la qualité de Membre en tant que cinquième successeur. De plus, les quatre États successeurs estiment que la pratique actuelle à l'Organisation des Nations Unies devrait refléter les résolutions susmentionnées et être plus cohérente à cet égard. Aussi, nous demandons une mise en oeuvre immédiate des résolutions susmentionnées et soulignons une fois de plus toute l'importance qu'il y a de régler la question de la succession, qui a été rejetée de façon permanente par le régime de la République fédérale de Yougoslavie.

Il n'y a qu'un petit nombre d'observateurs militaires de l'ONU à l'intérieur des frontières internationales de la Croatie. Leur performance à Prevlaka, à la pointe Sud de mon pays, a considérablement contribué à une solution durable de ce problème, qui est manifestement une question de sécurité et non une question territoriale. Depuis 1992, la Croatie a accepté le mandat de l'ONU sur la péninsule de Prevlaka, avec une nouvelle prorogation de six mois le 15 juillet. Une normalisation constante des relations entre la Croatie et le Gouvernement démocratique du Monténégro n'a cessé d'améliorer la situation sur le terrain, et devrait être à la base d'une solution durable pour Prevlaka. En soulevant la question de la péninsule de Prevlaka, il faut respecter les frontières internationales et les préoccupations de sécurité, les droits de propriété foncière, ainsi que la nécessité d'une coopération et d'un développement économiques dans la région.

La stabilité du Sud-Est de l'Europe est tout à fait indissociable de la stabilité de toute l'architecture européenne. Étant à la fois un pays de l'Europe centrale, de la Méditerranée, du Danube et du Sud-Est de l'Europe, la Croatie joue un rôle actif dans plusieurs initiatives régionales qui servent de fondements à la stabilisation, à la coopération et au développement de notre région du monde. Permettez-moi de mentionner à cet égard l'Initiative de l'Europe centrale, qui est l'une

des initiatives régionales les plus anciennes, et l'Initiative adriatique-ionienne qui est la plus récente.

Cette année, quand elle assurera la présidence de la Communauté du Danube, la Croatie sera l'hôte de la Conférence traditionnelle des chefs de gouvernement ainsi que du Forum économique et culturel. Alpe Adria est une autre initiative sous-régionale dans laquelle la Croatie joue un rôle actif. Par ailleurs, le rôle de la Croatie en tant qu'observateur actif dans l'Initiative de coopération du Sud-Est de l'Europe est une preuve de plus de notre intention de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région.

Dès le début, la Croatie a pris une part active à la création et à la mise en oeuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Ce processus stratégique adopte une approche globale vis-à-vis de la région, dans laquelle le concept de stabilité englobe la démocratisation et les droits de l'homme, le développement économique et les questions de sécurité. La Croatie a présenté plusieurs projets de programmes à chacune des trois tables de travail du Pacte de stabilité, dont la construction de l'autoroute mer Adriatique-mer Ionienne est le plus important. La construction de cette autoroute, qui s'étend le long de la côte entre les frontières italienne et grecque, permettrait d'améliorer notablement le trafic autoroutier entre les pays de la région et de développer économiquement la zone régionale qui en a précisément le plus besoin.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée qu'au début de la semaine la Croatie a accueilli le sommet parlementaire du Pacte de stabilité. Ce sommet a été un succès complet pour ce qui concerne le renforcement des importantes dimensions parlementaires du Pacte.

Le Pacte de stabilité établit un mécanisme visant à faciliter l'adhésion à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) des pays de l'Europe du Sud-Est qui veulent devenir membres de ces organisations, comme la Croatie. L'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN est l'objectif stratégique prioritaire de la politique étrangère croate.

Dans un bref intervalle de six mois, la position internationale de la Croatie par rapport à l'Union européenne a changé radicalement : de l'absence totale de relations institutionnelles avec l'Union européenne à l'attente de négociations sur un accord de stabilisation et d'association, et à la candidature à l'Union européenne. La Croatie est très satisfaite des résultats du

groupe consultatif mixte, dont les recommandations nous ont permis de préparer le début des négociations sur l'accord de stabilisation et d'association. Nous sommes encouragés par les déclarations des hauts représentants de la Commission européenne selon lesquelles cette génération d'accords s'adaptera aux besoins et aux acquis actuels des pays inscrits dans le processus de stabilisation et d'association, et que leur évolution ultérieure vers une adhésion à l'Union européenne sera jugée au cas par cas.

Fin novembre, la Croatie accueillera un sommet des États membres de l'Union européenne et des pays participant au processus de stabilisation et d'association : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine. Nous nous enorgueillissons d'accueillir ce sommet historique qui illustre l'importance que l'Union européenne attache à la région dans le cadre de l'élargissement de l'Union. La question prioritaire à l'ordre du jour du sommet de Zagreb sera la question des perspectives d'intégration à l'Union des pays de la région et de l'Europe du Sud-Est, ce qui est tout à fait conforme à la politique visant à créer une Europe sans partitions ni rideaux de division. Nous voyons dans la participation des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union au sommet de Zagreb un hommage aux acquis démocratiques de la Croatie, et un bon augure de notre statut de pays associé à l'Union européenne.

En mai dernier, la Croatie est devenue partie au Partenariat pour la paix. Cela lui a permis de prendre une part plus active à la paix et à la sécurité de la région tout en renforçant par la même occasion sa propre démocratie et sa stabilité. Parallèlement, la Croatie s'est lancée dans la reconstruction et la modernisation de ses forces armées, afin de satisfaire à tous les critères de l'OTAN, comme aux normes démocratiques.

La Croatie continue d'être activement engagée dans les organisations européennes centrales comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe. Elle a enregistré des progrès notables dans sa collaboration avec l'OSCE sur l'amélioration de la sécurité dans la région du Danube en participant dans cette région aux forces de contrôleurs de police civile de l'OSCE, ainsi que dans d'autres domaines de coopération comme l'amélioration des normes démocratiques en Croatie.

La paix mondiale ne dépend pas seulement de la paix et de la sécurité en Europe. Nous sommes préoccupés par la menace constante de nouvelles crises sur

le continent africain, où des ressources humaines et financières énormes sont consacrées à l'alimentation de la machine de guerre au lieu de contribuer au développement. Notre préoccupation tient au fait que nombre de conflits armés en Afrique éclatent avec l'encouragement et la participation de pays voisins, qui font souvent appel à des mercenaires étrangers, originaires, pour certains, d'Europe orientale. La Croatie considère que l'application des principes du Mouvement des pays non alignés ainsi que des principes de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations sous-régionales est un élément important de l'évolution politique dans cette région du monde.

Ces organisations font des efforts louables pour mettre en place des mécanismes de prévention des conflits et trouver des moyens de mettre fin aux crises actuelles, en créant même leurs propres forces de maintien de la paix. À cet égard, la Croatie salue la détermination dont font preuve les pays africains pour régler leurs problèmes au niveau régional, et avec l'appui des Nations Unies.

La situation au Moyen-Orient continue de vaciller entre la guerre imminente et la paix pas encore rétablie. Il faut poursuivre le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens et nous ne devons épargner aucun effort pour aider et soutenir la réalisation de cet objectif fondamental. Par expérience, la Croatie sait combien il importe de renforcer le processus de paix par le biais de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale appuyant le processus, tant dans la lettre que politiquement, dans le fond. La Croatie préconise donc que les résolutions à venir sur le Moyen-Orient reflètent tous les aspects du processus de paix en cours et permettent de lui redonner l'élan nécessaire à son aboutissement.

La Croatie est infestée de mines antipersonnel, avec 1 million de mines terrestres environ éparpillées sur des régions entières de son territoire. Leur présence représente un obstacle important au développement économique du pays, et un obstacle encore plus important au retour des personnes dans leurs foyers. Le processus de déminage est en cours, mais il faut l'intensifier si l'on veut obtenir des résultats tangibles rapidement. Un grand nombre des activités en cours sont conduites en coopération avec les pays donateurs, que nous remercions sincèrement; mais il faut redoubler d'efforts pour éliminer ce fléau complètement et définitivement. À cet égard, la Croatie demande une

aide internationale supplémentaire pour que le pays tout entier puisse se développer sans entrave.

Je voudrais maintenant aborder brièvement la question de la réforme du Conseil de sécurité. La Croatie est d'avis que la structure et le fonctionnement actuels du Conseil de sécurité ne reflètent pas comme il convient la réalité des relations internationales au XXI^e siècle, pas plus que la nécessité d'une démocratisation universelle. Nous appuyons l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil, sur la base d'une répartition géographique équitable ainsi que du niveau des contributions au budget de l'ONU. Mais la réforme doit aller au-delà d'une simple question d'élargissement. Les méthodes de travail du Conseil doivent devenir plus transparentes, surtout pour les consultations officieuses qui, on l'a vu, sont tout sauf officieuses.

Notre plus grande source de préoccupation est liée à la mondialisation, qui marginalise et affecte négativement un nombre sans cesse croissant d'individus. Nous devons donc minimiser les retombées néfastes de la mondialisation tout en en rendant les bienfaits accessibles à tous.

Les répercussions de la mondialisation sur l'économie internationale sont importantes et elles exigent un renforcement de la coopération par le biais des institutions multilatérales. Outre les efforts visant à éviter la marginalisation et à assurer la pleine intégration des pays à l'économie mondiale, les économies en transition doivent relever des défis associés aux privatisations et aux réformes structurelles et macroéconomiques qu'elles doivent opérer. Pour le cas de la Croatie, il y a un défi supplémentaire, celui du relèvement du pays après le conflit. Dans ces conditions, notre objectif central doit être de consolider la reprise économique et de créer les conditions d'un développement économique et social sain et durable. L'ensemble de notre programme économique et de nos mesures de politique générale visent à stabiliser encore l'économie, à maintenir la stabilité des prix et une inflation réduite, à favoriser la croissance économique et la création d'emplois, ainsi que les exportations.

Pour attirer les investissements étrangers indispensables à notre développement, une nouvelle loi sur les investissements a été adoptée. Une coopération économique constructive aux niveaux bilatéral, régional et mondial constitue un objectif fondamental pour la Croatie. La Croatie vient d'adhérer au Protocole

d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans quelques mois, une fois la ratification achevée, la Croatie sera membre de plein droit à l'OMC.

Les défis auxquels est confrontée l'Organisation sont multiples. Il faudra trouver des solutions aux questions touchant la réorganisation des structures et mandats des grands organes des Nations Unies, l'amélioration de la gestion, la mobilisation de nouvelles ressources, la définition de nouvelles formes de partenariat à la fois avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, le renforcement de la coopération et, surtout, comment faire des Nations Unies une organisation plus efficace. La Croatie croit au potentiel de l'Organisation des Nations Unies et elle est convaincue que l'Organisation ne deviendra réellement efficace que si nous, les États Membres, assumons nos responsabilités.

La Croatie est prête à travailler avec tous les acteurs internationaux à la recherche des réponses aux défis de l'avenir. La stabilité et la prospérité du monde ne sont possibles que si elles sont recherchées sans relâche. La Croatie fera de son mieux pour préserver les tendances positives et les progrès acquis. Elle continuera de contribuer à la stabilité de l'Europe et du monde.

Pour terminer, permettez-moi de féliciter M. Theo-Ben Gurirab, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie et Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale pour son dévouement et les talents dont il a fait preuve dans l'exécution de ses lourdes fonctions. J'aimerais également féliciter M. Harri Holkeri, Ministre des affaires étrangères de la Finlande, pour son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et lui souhaiter plein succès dans ses travaux.

Enfin, j'aimerais exprimer l'espoir que l'Assemblée du millénaire se traduira par de nouveaux engagements pour mieux répondre aux défis du nouveau siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Louis Michel.

M. Michel (Belgique) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-

cinquième session. Je vous souhaite plein succès dans cette tâche à la fois difficile et passionnante.

Je voudrais associer à cet hommage le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son rôle est crucial pour promouvoir la coopération internationale en faveur de la paix, de la sécurité, de la justice et du développement dans le monde.

Je m'associe pleinement à l'intervention à cette même tribune de mon collègue français, Hubert Védrine, faite au nom de l'Union européenne. Son intervention a couvert très largement les sujets de préoccupation européenne à l'égard des différentes régions du monde et des crises qui continuent de s'y dérouler. Comme mes collègues européens, je veux m'associer aux encouragements de l'Union européenne apportés à Israël et aux Palestiniens pour qu'ils saisissent l'occasion historique qui leur est offerte de conclure un accord-cadre dans les prochaines semaines.

Le siècle qui s'ouvre est une page sur laquelle tout reste à écrire : il tient à nous et à notre Organisation d'apporter les réponses adéquates aux défis hérités du siècle passé. Les chefs d'État et de gouvernement réunis la semaine dernière à l'occasion du Sommet du millénaire ont énoncé les objectifs qui devront mobiliser nos énergies pour les prochaines années. Je me limiterai ici à trois axes que j'estime prioritaires.

Premièrement, la paix mondiale. C'est la mission première du Conseil de sécurité. Il est donc indispensable de faire aboutir les réformes en cours pour donner au Conseil de sécurité une plus grande légitimité représentative. L'adaptation de cet organe à l'évolution du monde est la condition incontournable à sa capacité de répondre à ce que les sociétés attendent de notre institution. La Belgique coordonne un groupe de 10 pays, petits et moyens. Nous recherchons une solution constructive de compromis. À propos de l'élargissement du Conseil de sécurité, l'octroi de 10 nouveaux sièges – cinq permanents et cinq non permanents – selon une répartition géographique équitable, nous paraît une voie à explorer. Pour ce qui concerne le droit de veto, nous avons introduit un certain nombre de propositions concrètes et modérées, visant à une limitation volontaire et partielle du droit de veto. Une telle réforme, équilibrée et répondant aux attentes du plus grand nombre, peut et doit faire des pas déterminants dans les mois à venir.

Deuxièmement, l'éradication de la pauvreté et un développement durable. La mondialisation de

l'économie doit aller de pair avec des créations d'emploi et surtout, le démarrage économique dans les régions les plus pauvres, de même qu'avec des normes sociales et écologiques à portée universelle. Personne ne peut plus nier que les grandes inégalités, les différences de développement, l'absence de bonne gouvernance et le non-respect des droits de l'homme sont des facteurs d'instabilité tant au niveau des états eux-mêmes que dans les relations internationales.

Enfin, troisièmement, la défense et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Pour nous, ceci exige la participation égale des hommes et des femmes dans la vie publique et aux responsabilités. Cela implique également le combat contre toutes les formes de racisme, d'intolérance, de discrimination et de xénophobie. Les violations graves des droits de la personne humaine, valeurs universelles, doivent pouvoir être sanctionnées en toutes circonstances.

Cela signifie aussi une recherche permanente des conditions et des modalités qui fondent des valeurs humanistes communes. La démocratie – et nous devrions tous au moins être d'accord là-dessus – c'est beaucoup plus qu'un constat factuel d'un rapport de forces établi ou d'une majorité arithmétique. C'est une éthique politique, ce sont des comportements électoraux loyaux. C'est le respect et l'encouragement à des débats contradictoires, transparents et informés. C'est un état d'esprit fondé sur une vision sinon sur une conception élevée et optimiste de l'homme.

Si je déclare ceci, c'est parce que, même chez nous, dans nos vieilles démocraties européennes, que l'on croit aguerries et à l'abri, réapparaît le spectre sordide du refus de la différence, de l'exclusion, et de préjugés de caractère xénophobe et diffamatoire.

Des partis européens exaltent à nouveau ce qu'il y a de plus sordide et de plus barbare dans la nature humaine. Se taire ou se résigner, c'est banaliser le phénomène et banaliser, c'est consacrer la corruption de l'esprit.

Si je déclare ceci, c'est aussi parce qu'il faut bien constater que nos systèmes politiques, théoriquement bien construits pour s'en défendre, ne résistent malheureusement que trop rarement à la tentation d'une banalisation que d'aucuns justifient cyniquement par les impératifs prétendument supérieurs de la *real-politique*.

Il ne s'agit pas ici de prétendre à une quelconque supériorité morale, mais tout simplement de rappeler

que l'Histoire règle toujours ses comptes quand on refuse d'en tirer les leçons.

La Belgique a participé au cours de la décennie qui s'achève à de nombreuses opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, entre autres en Somalie, au Rwanda et dans les Balkans.

Fort de ces expériences, le Sénat belge a rédigé en décembre 1997 un rapport détaillé, et a formulé des recommandations qui préfigurent en quelque sorte les recommandations du rapport Brahimi. Je citerai quelques aspects sur lesquels la convergence entre ces deux rapports est totale:

Premièrement, les forces des Nations Unies doivent être préparées à faire face à un scénario du pire. Les Casques bleus doivent être équipés, entraînés, commandés en conséquence.

Deuxièmement, ces forces doivent disposer d'informations pertinentes, de la capacité d'analyser cette information en termes stratégiques et tactiques. Elles doivent donc pouvoir compter sur une capacité de renseignement performante.

Troisièmement, les pays contributeurs de troupes doivent être associés étroitement à la préparation des mandats, ainsi qu'à la gestion des opérations. On ne sera donc pas étonné de m'entendre plaider pour que les recommandations formulées dans le rapport Brahimi bénéficient d'un large soutien de la part de tous les États Membres. Je souhaite que tous les acteurs concernés, les États Membres, le Conseil de sécurité, le Secrétariat général, fassent preuve de détermination et de volonté d'adaptation à tous les niveaux et dans tous les organes de l'Organisation. Je donne le plein appui du Gouvernement belge à Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale, chargée de sa mise en oeuvre.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que, dans notre esprit, les conclusions du rapport Brahimi ne pourront être dissociées d'autres discussions qui sont prévues au cours de cette cinquante-cinquième session, notamment celles sur la révision des barèmes des contributions aux opérations de maintien de la paix. Ici aussi, les États Membres devront faire montre d'ouverture d'esprit afin de mettre au point un système équitable de répartition des charges financières qui soit adapté à la configuration mondiale actuelle.

Une autre question délicate se pose avec acuité à la lumière des expériences récentes. Il s'agit du rôle

propre des Nations Unies par rapport aux organisations régionales, voire par rapport aux initiatives des pays voisins d'une zone de conflit. Les leçons à tirer de la crise yougoslave ne sont pas les mêmes que celles que l'on peut tirer des crises récentes en Afrique notamment. Le but n'est pas ici de nier les mérites de l'approche régionale. La Belgique appuie au contraire la création de forces régionales d'action rapide au service du maintien de la paix, comme l'a souligné notre Premier Ministre Guy Verhofstadt à cette même tribune, il y a une semaine.

Il s'agit plutôt de souligner le fait que les mérites de l'approche régionale ne peuvent évidemment justifier que la communauté internationale se cantonne dans l'inaction ou dans une forme de diplomatie déclaratoire en renvoyant la solution des problèmes aux organisations ou aux groupements régionaux concernés, ou encore à des coalitions de circonstance. Le Conseil de sécurité, instance suprême en matière de paix et de sécurité, doit être à même de jouer son rôle, quitte bien sûr, à déléguer certaines responsabilités là où les instances régionales sont le mieux à même d'agir.

Une dernière remarque s'agissant de la diplomatie préventive et du maintien de la paix : l'arsenal dont disposent les Nations Unies ne se limite pas à l'envoi de troupes. D'autres moyens sont disponibles et ont d'ailleurs fait l'objet d'une utilisation répétée au cours des dernières années. Je veux parler des sanctions, particulièrement des sanctions économiques. Ces types de contraintes, conformes à la Charte dès lors qu'elles sont décidées légitimement par le Conseil de sécurité, peuvent en effet produire les résultats recherchés quand elles font l'objet d'une utilisation bien ciblée et limitée dans le temps ou si elles s'inscrivent dans une perspective de durée réaliste. Mais on constate aussi à l'expérience que lorsqu'elles sont appliquées sans discrimination ou au service d'objectifs politiques exagérément ambitieux, leur efficacité tend à s'éteindre après un certain temps, le résultat se situant, à la limite, à l'inverse de celui initialement recherché. Les sanctions constituent de plus en plus rarement un instrument utile. Trop souvent, elles ne portent préjudice qu'aux populations, sans atteindre les dirigeants qu'elles sont censées contraindre. Ceux-ci d'ailleurs comprennent souvent l'usage « boomerang » qu'elles peuvent en tirer.

Je voudrais maintenant passer à un sujet qui me tient à coeur, l'Afrique centrale. Mon pays a, au cours de l'année écoulée, exprimé avec force son souci d'être

présent et de contribuer à mobiliser la communauté internationale en appui au processus de paix engagé à Lusaka. Il est essentiel que toutes les parties congolaises s'engagent résolument et sans préalable dans la voie du dialogue comme elles en sont convenues à Lusaka. Il est tout aussi essentiel que l'Organisation, et ceux de ses Membres qui ont les moyens de le faire, appuient le déploiement rapide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), quitte à réexaminer notamment à la lumière du rapport Brahimi certaines conditions ou modalités de ce déploiement.

Une chose est en tout cas certaine. Il n'y aura pas de paix sans déploiement d'une force de paix; il n'y aura pas de paix non plus, ni même de cessation durable des hostilités, sans dialogue intracongolais. Les deux questions sont évidemment liées, mais pour sortir de l'impasse actuelle, il est essentiel de progresser là où c'est possible. Il ne faut donc pas poser le problème, me semble-t-il, en termes de préalable, de séquence ou de priorité. Quoiqu'il advienne, la responsabilité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité reste engagée. Sans un sursaut politique des parties engagées dans le conflit et sans le soutien matériel requis de la part de la communauté internationale, le processus court à l'échec.

Au Burundi, où l'action des pays de la région et la facilitation remarquablement exercée par les anciens présidents Nyerere et Mandela sont en train d'aboutir à des résultats importants mais encore incomplets. Il est temps aussi que notre Organisation et les principaux donateurs se mobilisent pour consolider les acquis et pour lancer définitivement le pays dans la voie de la paix et du développement. C'est dans cet esprit que la Belgique participera activement à la réunion organisée par la Commission européenne à Bruxelles, le 15 septembre, préparant une Conférence des donateurs qui se tiendra prochainement à l'initiative de la France, à la demande de Nelson Mandela.

Les efforts déployés au service de la paix, aussi bien intentionnés soient-ils, comptent parfois pour peu de choses au regard des convoitises et des rivalités que suscite l'exploitation illégale des richesses locales. Les ressources ainsi dégagées contribuent à financer la guerre qui elle-même devient parfois une quête de profits. Le problème du commerce des diamants dans des zones de conflit est au centre de cette question. Nous savons que les diamants de la guerre représentent seulement une petite partie du commerce international,

mais ces gains illicites n'en contribuent pas moins à déséquilibrer le rapport de forces, à encourager la logique de guerre et à répandre la corruption et l'anarchie. La Belgique participe activement aux efforts déployés pour créer un système global de contrôle. Il est grand temps en effet que soit mise sur pied une réglementation réaliste, efficace et contraignante pour tous concernant le commerce des diamants.

J'en viens à la non-prolifération et au désarmement. En avril dernier, lors de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, la Belgique est intervenue de manière vigoureuse pour exprimer son inquiétude face à un certain nombre de faits qui tendent à affaiblir, voire à remettre en cause, les bases mêmes du régime de non-prolifération nucléaire négocié au cours des dernières décennies. Nous nous réjouissons certes des résultats de la Conférence et de la prise de conscience qu'elle a suscitée. Un climat favorable est ainsi créé pour la mise en oeuvre du programme d'action. Reste que plusieurs États refusent toujours d'adhérer au Traité de non-prolifération et que de nombreux autres n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

Nous avons suivi avec attention et une certaine préoccupation le débat aux États-Unis sur la défense antimissile. La Belgique n'est pas fermée par principe à la notion de défense antimissile. Elle constate simplement que les perceptions politiques, l'analyse de la menace et les moyens d'y faire face varient grandement selon les régions. Il n'existe pas de réponse unique ni universelle mais l'essentiel est de faire en sorte qu'un système antimissile quel qu'il soit contribue à la stabilité générale et à la consolidation de la confiance mutuelle. En d'autres mots, les décisions qui devront être prises devront l'être, non seulement sur base d'une analyse stratégique et technique, mais aussi sur une base consensuelle propre à garantir les grands équilibres politico-stratégiques.

Nous nous réjouissons que le Gouvernement américain ait choisi de reporter sa décision sur le lancement d'un programme dont, au-delà des interrogations qu'il pose encore quant à sa faisabilité, aurait eu du fait de son caractère unilatéral un effet contraire à nos objectifs communs de désarmement. Nous espérons maintenant que cette décision sera un encouragement aux négociations d'un accord START III entre les États-Unis et la Russie. Des progrès rapides vers une nouvelle réduction substantielle des armes nucléaires stratégiques devraient à leur tour ouvrir la voie à un déblocage des

négociations relatives au Traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement à Genève.

La Belgique, par ailleurs, se félicite vivement de l'adhésion à ce jour de 138 États à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel. Des efforts supplémentaires doivent toutefois être fournis pour permettre sa mise en oeuvre et rassembler les fonds nécessaires pour que disparaisse à jamais cette arme particulièrement inhumaine.

J'ai consacré l'essentiel de mon intervention à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais revenir sur les deux autres thèmes que la Belgique considère comme prioritaires dans le programme d'action issu de notre Sommet du millénaire et sans lesquels d'ailleurs, nos efforts dans le domaine de la sécurité resteraient sans lendemain. Il s'agit du respect des droits de l'homme et du développement à l'échelle mondiale.

La défense des droits de l'homme est un axe moteur de la politique étrangère de la Belgique. Notre participation à la Commission des droits de l'homme nous permettra d'amplifier davantage nos initiatives et notre action politique. Elle nous permettra aussi d'agir plus directement dans certains domaines auxquels nous sommes particulièrement attachés, comme la lutte contre le racisme et la xénophobie ou les droits de l'enfant. La Belgique a notamment contribué très activement à l'élaboration d'un Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant en vue de leur épargner le plus possible les souffrances et les conséquences découlant d'un conflit armé. Sa signature, à l'occasion du Sommet du millénaire, de même que la signature du Protocole sur l'exploitation sexuelle des enfants, constituent des signes concrets de notre volonté commune de renforcer la protection et les droits de l'enfant.

Je voudrais aussi réitérer ici le souhait de mon pays de voir définitivement abolie la peine de mort partout dans le monde. Je plaiderai également pour que les pays qui ne sont pas encore à même de l'abolir immédiatement adoptent des moratoires à titre transitoire. On ne peut en aucun cas déceimment admettre qu'elle soit encore d'application aux mineurs au moment des faits, aux femmes enceintes ou aux aliénés mentaux.

Nous suivons également de très près l'évolution du droit international et de la pratique visant à poursuivre et juger les auteurs de crimes contre l'humanité. Mon pays s'est doté de législations très avancées en la

matière et espère voir celles-ci jouer un rôle dissuasif et exemplaire pour les autres États. Nous venons aussi de ratifier le Statut de la Cour pénale internationale et nous ne pouvons qu'encourager les autres États Membres qui ne l'ont pas encore fait à souscrire à cet engagement important.

J'en viens maintenant à la mondialisation et à ses difficultés. Ce phénomène répond à une évolution technologique qu'il serait vain de nier. Il ne s'agit pas de condamner en bloc une évolution naturelle et d'ailleurs souvent positive, mais d'en canaliser la dynamique dans le sens du progrès économique et social, plus généralement de l'épanouissement du plus grand nombre. Mais la mondialisation de l'économie et des échanges ne peut pas tout simplement déboucher sur la démission au niveau politique et de ses institutions. Or le risque est bien réel. On assiste déjà à une certaine déresponsabilisation des gouvernements et des parlements face à l'ampleur des défis et à la quasi-impossibilité de trouver une réponse utile au niveau national. En l'absence d'une autorité mondiale reconnue comme légitime mais aussi suffisamment efficace, la dynamique de la mondialisation risque de déboucher sur un vide politique. Il n'y aura pas de nouvel ordre économique mondial digne de ce nom sans nouvel ordre politique mondial dans lequel les institutions démocratiques nationales, représentatives et responsables au sens politique du terme, devront aussi jouer leur rôle. C'est un autre défi auquel l'Organisation et ses États Membres vont devoir répondre à l'aube de ce nouveau millénaire.

Le système des Nations Unies est au coeur de cette problématique dont les implications sont de plus en plus perceptibles. Les questions sont posées, les réponses sont encore à apporter mais on perçoit déjà que seul le système des Nations Unies, grâce à ses multiples domaines d'action, est en mesure de faire rimer développement de l'économie mondiale et développement humain. Ici plus qu'ailleurs, nous prenons tous conscience que les êtres humains, d'où qu'ils viennent, partagent à un très haut degré les mêmes aspirations, les mêmes craintes, les mêmes besoins et les mêmes rêves. Cette conviction doit nous guider dans tout ce que nous entreprenons, ici et chez nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

Mme Dlamini-Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette Assemblée historique et féliciter également votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée avec talent au cours de la séance précédente.

L'aube du nouveau millénaire nous offre une occasion sans précédent de réfléchir aux succès et aux revers qu'a connus l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Elle nous donne également la possibilité de songer à l'avenir de l'humanité au troisième millénaire. Les fondateurs de l'Organisation ont établi la Charte sur le principe de l'affirmation de la dignité humaine, des droits de l'homme, de l'égalité entre hommes et femmes et de la promotion de meilleurs niveaux sociaux. En effet, des milliards de personnes jouissent aujourd'hui des droits de l'homme et vivent dans la dignité; ils ont été délivrés des maladies, de l'ignorance et de la peur; ils profitent des bienfaits de la technologie et des innovations scientifiques et ils peuvent tirer pleinement parti du processus de la mondialisation. Mais il y a également des milliards d'autres êtres humains qui sont en butte aux humiliations et à l'avilissement, privés de leur dignité naturelle et dévalorisés à cause de la pauvreté, des maladies, de l'ignorance, du manque d'habitation, de la faim et des guerres.

L'Assemblée qui vient à la suite du Sommet du millénaire, lequel a été une source de grande inspiration, nous donne l'occasion de méditer sur les sages paroles des dirigeants du monde et de réfléchir à la Déclaration qu'ils ont adoptée. Un consensus mondial s'est enfin dégagé qui confirme que nous vivons dans un monde unique et que nous appartenons tous au même genre humain. Par conséquent, si tous les gouvernements ont la responsabilité de s'occuper de leurs citoyens, nous devons tous oeuvrer de concert pour le bien de l'humanité tout entière. Cela signifie qu'il faut créer un monde centré sur les êtres humains, un monde plus généreux et plus solidaire où nous serons tous frères les uns des autres, si je peux me permettre de reprendre les termes de la Bible.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'alors que des milliards de personnes sont en butte aux humiliations et à la déshumanisation à cause de la pauvreté, des maladies et de la faim, le fait est qu'il y a suffisamment de ressources dans le monde pour nourrir, éduquer et rendre la dignité à tous les êtres humains, et

pour faire de ce monde un lieu meilleur pour tous. Il est donc clair que l'élimination de la faim et de la pauvreté devrait être la priorité de toutes les priorités et être considéré comme notre responsabilité collective.

Nous reconnaissons tous que nous avons une responsabilité collective à assumer pour ce qui est d'éliminer les maladies infectieuses telles que le paludisme, la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida. Il est impératif de mobiliser les ressources matérielles et humaines voulues, de mettre en place des infrastructures améliorées, de dispenser une éducation en matière de santé et de garantir l'accès à des médicaments à des prix abordables.

En outre, nous sommes d'accord pour dire que l'Afrique est le continent qui pose le plus grave problème en matière de développement. Le succès ou l'échec de la mission de l'ONU et de l'humanité dans son ensemble au cours de ce siècle sera déterminé par notre capacité de relever le défi du développement en Afrique.

Nous voudrions demander instamment à l'Organisation des Nations Unies, en partenariat avec l'Organisation de l'unité africaine et les organisations régionales, d'accélérer les efforts en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans de nombreux pays de notre continent, tels que la Sierra Leone, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie, l'Angola, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Burundi, de façon à ce que ces pays puissent prendre la place qui leur revient de droit au sein du continent et répondre aux besoins de leurs peuples, promouvoir le développement, produire et exporter des marchandises et cesser d'être des régions de souffrances et de guerres perpétuelles, ce qui fait d'eux des exportateurs manifestes de réfugiés. Nous nous félicitons du rapport Brahimi que nous étudions, car il contient des suggestions très sérieuses au sujet des opérations futures de l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, est l'organe principal dont dispose l'humanité pour assurer la sécurité collective et, en tant que tel, il doit être réformé d'urgence pour être à la hauteur de cette solennelle responsabilité. Le monde a connu et connaît encore des changements spectaculaires. Il est impératif que la composition et le rôle du Conseil de sécurité reflètent ce changement et qu'ils ne restent pas désuets. Les institutions de Bretton Woods ont également be-

soin d'être réformées d'urgence afin de pouvoir s'acquitter de leur mandat et de relever les nouveaux défis en matière de développement. L'Organisation mondiale du commerce doit adapter ses règles de commerce international afin de les rendre équitables et justes et faire qu'elles tiennent compte des tâches qu'implique le développement mondial.

Les pays en développement sont préoccupés du fait que de plus en plus de décisions sont prises désormais en dehors de l'ONU et d'autres structures mondiales par les pays riches et développés, alors que ces décisions ont un grand impact sur les pays pauvres et une incidence directe sur les vies de milliards de pauvres. C'est la raison pour laquelle un rapport de partenariat entre les riches et les pauvres et un dialogue entre le Nord et le Sud sont si décisifs.

Les armes nucléaires n'ont pas cessé de constituer une menace pour notre planète. Nous devons poursuivre la voie du désarmement universel et de la destruction de toutes les armes de destruction massive.

La nécessité de protéger l'environnement revêt une importance plus grande et nous ne pouvons réussir que si nous travaillons de concert.

L'autodétermination de la population du Timor oriental, du Sahara occidental et de la Palestine doit être notre préoccupation commune. À cette fin, nous demandons à l'ONU de faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'accélérer le processus au Timor oriental et au Sahara occidental. Nous nous félicitons des efforts de paix au Moyen-Orient et du rôle qu'y jouent les États-Unis. Nous voudrions assurer les dirigeants palestiniens et israéliens de notre plein appui, étant donné les efforts qu'ils déploient en vue de trouver des solutions créatrices à leurs problèmes. Ils doivent saisir l'occasion de ce moment historique unique, puisqu'il semble qu'il existe une possibilité réelle de parvenir à une solution.

L'égalité entre les hommes et les femmes demeure un sujet de profonde préoccupation. Il suffit de jeter un coup d'oeil dans la présente salle pour mesurer combien nous sommes loin d'avoir réalisé la vision des membres fondateurs de l'ONU. Deuxièmement, la féminisation de la pauvreté est un problème de taille. La marginalisation des femmes, aussi bien à l'intérieur de leur pays que dans les instances multilatérales, signifie que nos pays et nos organisations, y compris l'ONU, ne fonctionnent qu'à moitié de leur capacité et qu'ils se voient privés des qualités, de l'énergie et de la créati-

vité uniques des femmes. Dans ce contexte, je ne saurais oublier d'évoquer le sort réservé à Aung San Suu Kyi en Birmanie. Elle mérite le soutien actif de la part du présent rassemblement et du monde.

L'ONU a été fondée en partie pour veiller à ce que le monstre du fascisme et du racisme ne relève plus son horrible visage. Malheureusement, à travers le monde, le racisme et la xénophobie sont en recrudescence. La réponse de certains pays et de certaines régions consiste à se concevoir sous la forme d'une forteresse assiégée, ce qui ne contribue pas à améliorer la situation. Ceci devrait nous mettre tous en garde et nous inviter à faire preuve de la plus grande vigilance contre le fléau du racisme et de la xénophobie.

Ce n'est qu'en tournant le dos au racisme et à la xénophobie, ainsi qu'à d'autres formes de discrimination, que nous pourrions réussir à construire un monde généreux dans lequel nous serions plus sensible à la souffrance et à la faim des autres humains. C'est pour cette raison que nous avons estimé qu'il était de notre devoir d'accueillir la Conférence mondiale sur le racisme qui aura lieu l'année prochaine. Il va sans dire que notre pays et notre peuple ont connu les formes de racisme les plus systématiques, les plus brutales et les plus inhumaines, que l'ONU a d'ailleurs déclarées un crime contre l'humanité. Nous sommes heureux de prendre notre place dans la lutte contre le racisme dans notre pays et dans le monde. Nous espérons ardemment que cette conférence aboutira à un programme d'action contre le racisme, la xénophobie et autres formes de discrimination.

En conclusion, j'invite tous les participants à cette Assemblée du millénaire à employer notre volonté, notre courage et notre créativité intellectuelle à donner forme au rêve d'un monde meilleur; d'un monde de solidarité; d'un monde où aucun enfant ne sera condamné à avoir faim et à mourir de maladies évitables et curables; d'un monde où aucun enfant ne sera privé d'éducation; d'un monde où les enfants ne seront pas envoyés faire la guerre; d'un monde où aucun enfant ne sera réduit en esclavage ou ne servira d'objet de trafic; d'un monde où les enfants grandiront comme des enfants et auront entre les mains des jouets et où ils n'auront pas à gagner le pain de leur famille et à se soucier de leur prochain repas; d'un monde où les femmes jouiront de tous leurs droits et où l'élimination de la pauvreté et de la guerre relèvera de notre responsabilité collective.

Le rêve du nouveau millénaire est en fait réalisable. Si nous faisons preuve de courage et de détermination, nous pourrions transformer en réalité les espoirs de milliers d'humains à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yohei Kono, Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Kono (Japon) (*parle en japonais; texte anglais fourni par la délégation*) : Tout d'abord, je voudrais présenter mes félicitations les plus chaleureuses à vous, Monsieur le Président, ancien Premier Ministre de la République de Finlande, à l'occasion de votre accession à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également de rendre hommage à M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de la Namibie, pour tous les efforts qu'il a déployés alors qu'il présidait la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

J'ai également le plus grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Tuvalu, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Avant d'aborder le sujet principal de ma déclaration, je voudrais mentionner deux événements importants survenus au cours des derniers mois dans la communauté internationale. En ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, le récent sommet intercoréen a marqué en effet une date et j'espère profondément qu'à l'avenir cette solution positive vers la paix et la stabilité dans l'Asie du Nord-Est se poursuivra. Pour ce qui est du processus de paix au Moyen-Orient, le Japon est très encouragé par l'engagement des deux parties à poursuivre leurs négociations et, de concert avec la communauté internationale, nous appuierons énergiquement les efforts des deux parties pour instaurer une paix durable dans la région.

Pour garantir que le XXI^e siècle sera véritablement un siècle de paix, il est fort important que la communauté internationale unisse ses efforts afin d'aborder les questions du désarmement et de la non-prolifération des armes.

En 1995, Hiroshima et Nagasaki ont été les deux premières villes dans l'histoire de l'humanité à subir des dévastations nucléaires indicibles. Cette expérience est à l'origine des initiatives du Japon pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Avec les générations qui se sont succédé au cours de ce demi-siècle,

les expériences épouvantables d'Hiroshima et de Nagasaki pourraient bien sortir de notre mémoire. Dans ces circonstances, de nouveaux signes de prolifération d'armes nucléaires et de missiles suscitent notre inquiétude. Cependant, je crois que graver les expériences tragiques d'Hiroshima et de Nagasaki dans nos esprits est le premier pas vers l'instauration d'un monde exempt de la menace nucléaire, ce qui est l'un des plus grands défis pour l'ONU. Compte tenu de ces expériences, le Japon a maintenu les trois principes non nucléaires en tant que politique nationale fondamentale et a accordé une attention particulière aux questions nucléaires. Il continuera de souligner l'importance de cette question.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons adopté comme idées fondamentales de notre nation : la démocratie, l'engagement à la paix et le respect des droits fondamentaux de l'homme, qui sont consacrés dans la Constitution japonaise. Qui plus est, dans le cadre de sa politique fondamentale qui est de ne pas devenir une puissance nucléaire, le Japon a mobilisé toutes ses ressources pour la prospérité de son peuple et a réalisé son développement économique. Il espère utiliser cette expérience et contribuer davantage au développement économique et à l'amélioration du bien-être des pays en développement.

Tout au long de ma carrière politique, j'ai été profondément engagé en faveur du désarmement nucléaire et des questions de non-prolifération. Un éminent homme politique, pour lequel j'ai le plus grand respect, m'a dit une fois avec beaucoup de ferveur :

« J'espère que quelqu'un dans le monde jouera le rôle de chef de file pour prôner la paix, et que tous les autres coopéreront à cette cause, de façon à ce que la terre évite une crise. Je crois que le Japon doit jouer ce rôle. »

Ces paroles sont devenues mon credo politique, ainsi que la résolution de nombreux Japonais. Quand j'étais Ministre des affaires étrangères en 1994, le Japon a présenté à l'Assemblée générale pour la première fois une résolution intitulée « Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires » (A/RES/49/75 H), qui a obtenu l'appui de la majorité écrasante des États Membres. L'appui du Japon à la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995 est imputable à la ferme volonté du peuple japonais. J'apprécie vivement le document final adopté au prin-

temps, à la Conférence d'examen de l'an 2000 du TNP, car il énonce les mesures concrètes à prendre à l'avenir dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, y compris l'engagement sans équivoque d'éliminer totalement les arsenaux nucléaires. J'apprécie également le fait que le Gouvernement des États-Unis ait reporté sa décision de déployer un système national de défense antimissile, à la suite d'un examen approfondi, l'accent étant mis sur un dialogue plus avant sur cette question importante. Le Japon espère que cette décision suscitera une discussion encore plus approfondie portant sur les questions relatives au système national de défense antimissile. J'espère que d'autres pays répondront à ce geste en prenant des mesures pour éviter la spirale d'une course aux armements, et pour créer une réaction propice au désarmement nucléaire. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue de la non-prolifération des armes de destruction massive et exiger que les États dotés d'armes nucléaires réduisent davantage leurs arsenaux nucléaires. Il faudra manifestement pour cela une nouvelle réduction des armements nucléaires des États-Unis et de la Russie par le biais des pourparlers sur la réduction des armements stratégiques (START), ainsi que des efforts d'autres États dotés d'armes nucléaires, unilatéralement ou par des négociations, pour qu'ils réduisent leurs arsenaux. Je crois aussi que nous devons examiner sérieusement le genre de mesures pratiques que nous devons prendre pour parvenir à un monde libéré de la peur des armes nucléaires. Un monde exempt d'armes nucléaires n'est pas une utopie, il est à notre portée.

*M. José Roberto Andino Salazar (El Salvador),
Vice-Président, assume la présidence.*

C'est pourquoi le Japon présentera à la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution sur l'élimination des armes nucléaires, qui propose une voie pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, tout en garantissant la non-prolifération des armes de destruction massive. Et ceci, par le biais de mesures telles que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires et le début immédiat et la conclusion rapide de négociations sur le traité d'interdiction la production de matières fissiles, ainsi que la promotion des négociations du Traité sur la réduction des armes stratégiques III, et par la suite, des réductions plus importantes des arsenaux nucléaires pour aboutir à leur élimination totale. Le

Japon espère que ce projet de résolution sera largement appuyé par la communauté internationale.

Ensuite, je voudrais souligner qu'il est important de terminer les négociations sur le protocole à la Convention sur les armes biologiques d'ici à l'an 2001, et d'intensifier les efforts pour faire face à la prolifération des missiles.

Je voudrais maintenant parler des efforts internationaux pour la prévention des conflits. Pour la prévention efficace des conflits, il importe de recourir à différentes mesures politiques de façon globale et efficace. Comme le Secrétaire général Kofi Annan le préconise, il appartient à la communauté internationale de nourrir une « culture de prévention ». Les Initiatives pour la prévention des conflits, élaborées à la réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, que j'ai présidée à Miyazaki, comportent l'idée de « culture de prévention ».

Sur la question des armes légères, qui préoccupe beaucoup le Japon, les pays du Groupe des Huit ont clairement indiqué pour la première fois qu'ils n'autoriseront pas l'exportation d'armes de petit calibre s'il y a un risque clair qu'elles pourraient être employées à des fins de répression ou d'agression contre un autre pays. J'espère que ceci mènera au succès, l'été prochain, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. En outre, sur l'initiative du Japon, un fonds pour les armes de petit calibre a été créé aux Nations Unies ce printemps. Le but de ce fonds est de fournir l'assistance nécessaire pour la collecte des armes légères et la réintégration des ex-combattants dans la société civile.

En vertu des Initiatives de Miyazaki du Groupe des Huit pour la prévention des conflits, nous nous emploierons activement à renforcer une telle assistance qui permettra de prévenir le déclenchement ou la reprise des conflits. À cette fin, le Japon coopérera avec les organisations non gouvernementales, par exemple, en les assistant dans leurs activités humanitaires d'urgence et en dépêchant des missions d'étude pour le relèvement d'urgence.

Ces dernières années, il a fallu déployer plus rapidement encore des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, comme les exemples du Kosovo et du Timor oriental l'ont montré, les opérations de maintien de la paix sont maintenant appelées à s'acquitter de divers mandats qui comprennent

l'assistance humanitaire, la réhabilitation d'urgence et même l'administration civile. Pour que le déploiement rapide et efficace de ces opérations de maintien de la paix soit possible, le renforcement des fonctions du Secrétariat ainsi qu'une coopération à réaction plus rapide de la part de la communauté internationale sont les mesures les plus importantes à prendre. Le Japon se félicite du rapport et des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies créé sur l'initiative du Secrétaire général.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre toujours plus élevé de victimes parmi le personnel des Nations Unies qui participe aux opérations de maintien de la paix et aux missions humanitaires. Il y a eu récemment une attaque impardonnable de milices contre le bureau local du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Timor occidental. Il faut prendre des mesures pour garantir la sécurité du personnel des Nations Unies par le biais d'une coopération étroite entre les Nations Unies, le pays concerné et les pays voisins.

S'agissant des opérations de paix des Nations Unies, le Japon entend continuer à faire de son mieux, y compris par des contributions en personnel et des contributions financières aux opérations de maintien de la paix et par une assistance au relèvement d'urgence, à la démocratisation et à la mise en place de cadres juridiques, ainsi que par l'assistance aux organisations internationales.

Pour les dirigeants de tous les pays, la réduction de la pauvreté est une priorité. Véritablement conscient de l'importance de ce problème, depuis neuf ans le Japon fournit l'aide au développement la plus importante au monde. Il en est ainsi depuis 1991. À l'avenir, en collaboration avec les pays en développement, le Japon va poursuivre ses efforts d'assistance, en tenant compte des mesures qui seront les plus efficaces pour aider ces pays. Aussi, le Japon a-t-il l'intention de contribuer au succès de la réunion internationale et intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement qui devrait se tenir en 2001, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes.

De plus, il est extrêmement important que les pays ayant atteint un certain niveau de développement puissent à leur tour faire bénéficier d'autres pays en développement de leur expérience et leur savoir-faire. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies

et d'autres organisations, le Japon va renforcer les efforts pour la coopération Sud-Sud.

En ce qui concerne l'Afrique, où la pauvreté est un problème particulièrement grave, le Japon a accueilli la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique à deux reprises, en 1993 et 1998. Le Japon a l'intention de continuer à coopérer activement au développement de l'Afrique dans le cadre de la Conférence de Tokyo. Tout en gardant à l'esprit la possibilité d'accueillir une troisième conférence, le Japon envisage de tenir une réunion ministérielle de haut niveau avant la fin de l'année fiscale 2001. À cet égard, nous aimerions demander l'aide d'autres pays et organisations concernés.

En avril, Tokyo a accueilli la deuxième rencontre entre le Japon et le Forum du Pacifique Sud. Le Japon a proposé une vision commune et des étapes pour une coopération à moyen et à long terme, avec des petits États insulaires qui pâtissent de conditions géographiques défavorables. De plus, cet automne, le Japon tiendra sa première conférence ministérielle avec les pays de la Communauté des Caraïbes. En ce qui concerne le dossier du développement durable pour les pays enclavés, le Japon a pour politique d'accroître sa coopération pour l'amélioration et le développement des infrastructures de transports, et d'autres questions.

Pour ce qui est du problème de la dette des pays pauvres surendettés, le Japon a décidé de contribuer à hauteur de 200 millions de dollars au Fonds pour l'Initiative de la Banque mondiale en faveur des petits pays très endettés. Le Japon continuera de faire tout son possible pour la mise en place rapide et effective de la version améliorée de cette initiative en faveur des petits pays très endettés, et ce, en élargissant par exemple l'assistance technique aux pays pauvres surendettés au moment où l'on mettra au point les stratégies pour lutter contre la pauvreté.

En ce début de XXI^e siècle, nous devons traiter des dossiers divers comme les conflits, la pauvreté, les réfugiés, la violation des droits de l'homme, la santé, la criminalité, le terrorisme et la dégradation de l'environnement. Nous devons aussi bâtir des communautés dans lesquelles soient protégés les droits des femmes, des enfants et des personnes les plus vulnérables de la société. Un monde dans lequel on puisse tous vivre ensemble et dans lequel chacun puisse s'épanouir. Pour traiter ces problèmes, du point de vue de la défense du droit de chacun à la vie et à une exis-

tence digne, il devient de plus en plus important d'intensifier les efforts pour placer l'être humain au centre des préoccupations. C'est le concept de sécurité humaine.

Je voudrais tout d'abord aborder le problème des maladies infectieuses, qui ne sont pas seulement une menace pour la vie des personnes, mais aussi un obstacle à la construction des États et au développement. Le Japon va accroître son aide pour permettre aux pays en développement de combattre les maladies infectieuses comme le VIH/sida, la malaria et la tuberculose. Il soutiendra aussi activement les organisations non gouvernementales qui travaillent sur ces sujets dans les pays en développement.

De plus, le Japon estime qu'il est urgent de développer un cadre juridique des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme et la criminalité internationale.

Il devient aussi de plus en plus nécessaire de déployer des efforts pour gérer les problèmes de l'environnement sur la planète en termes de sécurité humaine. Attachant plus d'importance à une aide au développement qui tienne compte de l'écologie, le Japon consacre environ 40 % de son aide publique au développement à des projets de coopération pour l'environnement. Les premières questions à l'ordre du jour écologique sont la réussite de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'entrée en vigueur, au plus tard en 2002, du Protocole de Kyoto sur le réchauffement planétaire.

Concernant la réunion en 2002, qui marquera les 10 ans écoulés depuis le Sommet de Rio, le Japon estime qu'il faut établir un ordre du jour orienté vers l'avenir, prenant en compte les débats relatifs à l'application effective des nombreuses conventions internationales sur l'environnement. Cet ordre du jour doit tenir aussi compte de la mondialisation et des nombreuses innovations technologiques intervenues depuis le Sommet de la Terre de 1992. Autre élément important, il faudra définir les stratégies permettant d'appliquer plus efficacement les nombreuses conventions signées ces dernières années. Le Japon souhaite vivement que la conférence de 2002 se déroule en Asie et se félicite de la candidature de l'Indonésie.

Des efforts accrus doivent être faits pour résoudre les problèmes concernant les femmes, les enfants et les personnes vulnérables de notre société. À cet égard, le

Japon apprécie grandement les efforts des Nations Unies, notamment la session extraordinaire, en juin, de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix au XXI^e siècle ». En outre, le Japon accueillera le deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, et poursuivra ses efforts pour la protection des droits de l'enfant.

J'ai abordé uniquement une partie limitée des efforts en matière de sécurité humaine. Le Japon a participé à hauteur de 9 milliards de yen (bien plus de 80 millions de dollars) au fonds pour la sécurité humaine qui a été créé l'année dernière aux Nations Unies. Dans un avenir proche, nous verserons une nouvelle contribution d'environ 10 milliards de yen (approximativement 100 millions de dollars). Le fonds a permis de mettre en place des aides, en particulier dans des domaines comme la reconstruction et l'assistance d'urgence aux pays sortant de la guerre, la santé, les soins médicaux et l'éducation de base. Pour développer plus encore et pour approfondir ses efforts dans ce contexte, le Japon souhaite établir un comité international sur la sécurité humaine, avec la participation de leaders d'opinion.

Comme je l'ai déclaré, les dossiers que la communauté internationale est appelée à traiter sont de plus en plus divers et de plus en plus complexes. Nous devons d'urgence renforcer le système des Nations Unies pour lui permettre de faire face à ces problèmes.

Tout d'abord, nous devons en priorité, faire du conseil de sécurité un organe qui reflète les changements considérables intervenus sur la scène internationale. Au Sommet du millénaire, la semaine dernière, environ une centaine d'États Membres y ont fait allusion alors que temps imparti pour les allocutions était limité. En exprimant leur volonté d'intensifier leurs efforts pour réformer en profondeur le Conseil de sécurité, la Déclaration du millénaire reflète l'opinion générale des chefs d'États et de gouvernement des États Membres. On perçoit en particulier le besoin d'une réforme qui reflète les points de vue des pays en développement qui jouent un rôle de plus en plus important sur la scène internationale. La réforme doit encourager la participation des pays qui ont les moyens de contribuer à des solutions répondant aux divers problèmes rencontrés par les pays en développement.

Je crois que l'élargissement du collège des membres permanents et de celui des membres non perma-

nents ainsi que l'admission en tant que membres permanents à la fois de pays développés et de pays en développement, permettraient d'augmenter la représentativité et l'efficacité du Conseil de sécurité. Les discussions sur ce sujet durent depuis sept ans et tous les aspects du problème ont été abordés en détail. Malgré cela, la réforme n'est toujours pas concrétisée. Durant tout ce temps, des guerres ont éclaté et la paupérisation s'est accrue dans diverses parties du monde. Je voudrais insister sur le fait que le temps est venu pour les États Membres de chercher une convergence des points de vue sur l'aspect concret de cette réforme du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, le maintien de la sécurité et de la paix internationales ne passe pas uniquement par des actions en matière de politique et de sécurité. Elle passe aussi par l'économique, le social et d'autres aspects encore.

Une fois la réforme du Conseil de sécurité réalisée, le Japon voudrait assumer une responsabilité accrue en tant que membre permanent du Conseil, mobilisant ses capacités et son expérience dans divers domaines tels que le désarmement et la non-prolifération, le développement et la sécurité humaine, et sur la base des idées dont j'ai discuté aujourd'hui.

Un préalable au renforcement des fonctions de l'Organisation des Nations Unies est une assise financière saine. Outre la rationalisation et l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des finances de l'Organisation, l'établissement d'un équilibre dans le partage des charges financières est particulièrement important. Le partage de la charge financière d'aujourd'hui ne peut être considéré comme reflétant la force économique des pays respectifs ou leurs position et responsabilités au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Japon voudrait lancer un appel en vue de sa révision urgente. J'espère vivement qu'un accord pourra être obtenu sur un barème de quotes-parts plus équitable pour le budget ordinaire à cette session en tant que mesure importante pour l'établissement d'une base financière plus stable. En outre, j'espère que les discussions de fond sur les budgets des opérations de maintien de la paix, qui s'accroissent rapidement, auront lieu durant cette session et qu'un accord sur un barème de quotes-parts plus équitable pour ces budgets sera réalisé.

En ce XXI^e siècle, tout en respectant la diversité, nous devons transcender les différences dues à notre sentiment d'appartenance à un groupe ethnique, reli-

gieux ou culturel. Le fondement de ces efforts est assuré par des relations internationales fondées sur des valeurs universelles communes à toute l'humanité telles que la démocratie, les droits de l'homme et la liberté. L'ONU doit jouer un rôle vital dans nos efforts destinés à établir ces relations internationales.

Pour réaliser la paix, nous devons nous engager dans un dialogue mutuel dans un esprit de tolérance et coopérer face aux divers défis qui se posent. À l'Organisation des Nations Unies, cette année est l'Année internationale pour la culture de la paix et l'année prochaine sera l'Année internationale pour le dialogue entre les civilisations. Ces désignations et la mise en oeuvre d'activités de fond connexes reflètent une reconnaissance croissante de cette idée.

Alors que la mondialisation progresse et que le rationalisme fondé sur l'économie prévaut, nous devrions accorder une attention particulière à la tâche de sensibilisation à la diversité culturelle, privilégier la nature particulière des divers pays et régions et préserver le patrimoine culturel et historique. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) doit jouer un rôle central à cet égard. Chaque pays doit reconnaître le rôle de l'UNESCO et lui fournir une aide pour renforcer ses activités.

Je pense que la présente Assemblée du millénaire, qui a commencé avec le Sommet du millénaire, doit constituer un point de départ effectif pour des progrès au XXI^e siècle, en consolidant nos efforts face aux divers défis et en renforçant les fonctions de l'ONU par le biais d'une réforme du Conseil de sécurité et d'une réforme financière. Je voudrais terminer en soulignant une fois de plus l'importance croissante de la coopération entre les États Membres pour la réalisation de cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Moussa (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de transmettre, par votre entremise, au Président de l'Assemblée générale nos sincères félicitations à la suite de son élection. Je suis sûr qu'il dirigera les travaux de cette Assemblée du millénaire avec un grand talent.

Je voudrais exprimer également notre vive gratitude à son prédécesseur, M. Gurirab, Ministre namibien

des affaires étrangères, pour la façon exceptionnelle dont il a dirigé la session précédente.

Je voudrais également exprimer notre haute estime au Secrétaire général pour l'excellente contribution qu'il a apportée, par ses idées et ses suggestions, à la préparation de l'Assemblée et du Sommet du millénaire. Nous apprécions les efforts qu'il déploie pour maintenir et promouvoir le rôle de l'Organisation, ainsi que pour renforcer son efficacité et sa crédibilité.

La convocation du Sommet et de l'Assemblée du millénaire est un jalon important dans le système international et pour l'avenir de l'ONU. Ces deux occasions constituent un cadre unique pour examiner la situation internationale et son évolution, pour faire le bilan des acquis de l'Organisation, et pour lui permettre d'occuper sa place centrale au niveau international et conduire ainsi le mouvement du changement dans l'harmonie et le consensus général.

La mise en place d'un système stable et effectif de sécurité collective par le dialogue et la coopération dans le contexte de la démocratie internationale constitue l'un des objectifs les plus importants de l'ONU et de la communauté internationale. Il est donc nécessaire de permettre à l'ONU de réaliser ses objectifs en adaptant son activité aux variables internationales contemporaines lesquelles doivent compter avec l'Organisation. Il s'agit là certainement de l'idée maîtresse du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du millénaire.

Selon nous, la première étape consisterait à se mettre d'accord sur une définition large et moderne de la sécurité collective dans les décennies à venir. La sécurité, dans sa définition la plus simple et la plus réaliste, se base sur trois droits fondamentaux qui sont inextricablement liés : le droit de jouir de la paix, et de la stabilité et d'être protégé des fléaux de la guerre, de la destruction à grande échelle et des conflits armés; le droit au développement et à une vie décente, à l'abri de la pauvreté, et du besoin; et le droit à un environnement sain, sans pollution, ni maladies, ni phénomènes sociaux négatifs. Un simple coup d'oeil sur ces trois droits révèle que durant la dernière décennie de transformations internationales, ceux-ci ont été exposés à de nouvelles menaces alors que les menaces existantes ont été aggravées de façon dangereuse.

Après la fin de la guerre froide et des tensions entre les deux superpuissances, la paix internationale s'est trouvée menacée par un nouveau type de danger

résultant de la désintégration de certains États, de l'effondrement de leurs structures nationales et des malheurs de leurs peuples en raison de conflits internes et de l'intervention étrangère.

La mondialisation, le marché mondial, la révolution de l'information et de la communication, et l'émergence de nouvelles activités économiques annoncent des progrès sans limite mais ils portent également en eux un danger, celui d'élargir le fossé entre les pays en développement et les pays développés en matière de développement.

Pour ce qui est de la qualité de l'environnement, on se doit de constater que des continents entiers souffrent d'épidémies, de la dégradation de l'environnement, du sous-développement social et de la multiplication des guerres ethniques et des tragédies de réfugiés.

Nous sommes dans l'obligation de constater que l'Afrique est la région la plus touchée par ce triangle horrible – les conflits civils armés, la pauvreté et le sous-développement économique; la dégradation de l'environnement, et les catastrophes naturelles; les épidémies et les maladies mortelles. Avec l'apparition d'une ceinture de tensions qui étouffe le continent d'est en ouest et la persistance des difficultés et problèmes économiques, l'Afrique a atteint une situation intenable qui nécessite que l'on prenne sans tarder des mesures efficaces pour l'aider à sortir de ce marasme.

À cet égard, je dois redire que les pays africains, à travers l'Organisation de l'unité africaine et d'autres groupements, font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'acquitter de leurs responsabilités et qu'ils adoptent des politiques appropriées pour réaliser un avenir meilleur. Je voudrais mentionner à ce propos le Mécanisme de l'OUA chargé du règlement des conflits, et les efforts déployés pour renforcer les capacités de maintien de la paix par le biais de groupements sous-régionaux, la création de marchés communs et d'alliances économiques, tels que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Notre continent avance vers une forme d'unité, suite aux résolutions du récent Sommet de Lomé, dont le suivi sera assumé au prochain Sommet SERT.

L'accord récemment conclu à Arusha sur le règlement du conflit au Burundi, l'élection de M. Abdel Kadr Salat à la présidence de la Somalie, grâce aux efforts constructifs du pays frère de Djibouti et les efforts déployés dans la région des Grands Lacs démontrent la capacité de l'Afrique à régler certains de ses problèmes; cependant, l'Afrique ne doit pas être laissée à elle-même, sans le soutien de la communauté internationale, surtout en matière de maintien et de renforcement de la paix. L'Organisation des Nations Unies doit jouer pleinement son rôle dans ce secteur.

Pour faire sérieusement face aux nouveaux défis qui se posent à la communauté internationale et pour réaliser l'objectif consistant à mettre au point un système de sécurité collective efficace, pour les décennies à venir, il faudra, comme je l'ai mentionné auparavant, améliorer les méthodes et la performance de l'Organisation des Nations Unies et l'adapter aux exigences des objectifs. Dans son message au Sommet du millénaire la semaine dernière, le Président Moubarak a insisté sur la nécessité d'accorder une attention spéciale au maintien de la paix internationale, ainsi qu'à l'appui aux efforts de développement, à l'élimination de la pauvreté, et à la réduction du fossé croissant qui sépare les riches des pauvres.

Permettez-moi à présent de souligner le lien qui existe entre ces priorités et un certain nombre de sujets importants et de mesures à prendre. D'abord, il est nécessaire de renforcer et de réformer l'ONU en général et en particulier le Conseil de sécurité pour lui donner plus de crédibilité. Nous sommes déterminés à poursuivre notre contribution au dialogue visant à parvenir à un accord global et équilibré au sujet de l'élargissement du Conseil par l'accroissement de ses membres permanents et non permanents, de façon à le rendre plus représentatif et plus à l'image de l'Organisation, où les pays en développement représentent une majorité.

Nous souscrivons entièrement aux vues du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine à cet égard. Nous soulignons en outre la nécessité d'accompagner l'élargissement du Conseil de sécurité d'une réforme de ses méthodes et d'une révision du droit de veto ainsi que de l'établissement de règles régissant son emploi.

Je voudrais revenir sur ce que j'ai déjà dit à savoir que les importantes contributions que l'Égypte a apportées à l'échelon régional et international dans le

contexte africain, arabe et islamique ainsi qu'au Moyen-Orient, dans les pays en développement et dans les économies en émergence, auxquelles s'ajoutent ses importantes contributions aux activités de l'ONU, à la réalisation de ses objectifs et à ses opérations de maintien de la paix lui permettent de prétendre à un poste permanent auprès d'un Conseil élargi, dans le cadre du système proposé depuis 1997 par les chefs d'État et de gouvernement africains.

En deuxième lieu, il est urgent de restaurer le rôle de l'Assemblée générale dans le maintien de la paix, conformément aux dispositions de la Charte, et tout particulièrement lorsque le Conseil de sécurité n'assume pas ses responsabilités principales dans ce domaine. Toute action ou mesure collective bénéficierait ainsi de la légitimité que lui conférerait l'Organisation. Il faut songer également à développer les opérations de maintien de la paix de l'ONU et renforcer sa capacité de déploiement rapide. Il faudrait, en outre, augmenter la capacité des États, en particulier des États africains, de participer à ces opérations sous les auspices de l'Organisation ou encore par le biais d'organisations régionales ou sous-régionales, mandatées ou financées par l'Organisation. L'Égypte présentera ses vues sur ces importantes questions au moment où l'Assemblée générale se penchera sur le rapport Brahimi.

Nous devons garder à l'esprit ces considérations quand nous nous efforcerons de créer le nouveau cadre conceptuel et pratique de l'instauration et du maintien de la paix. De nouveaux concepts, tels l'intervention humanitaire et le déploiement préventif des forces, ont gagné du terrain depuis la dernière session. Nous réitérons notre demande quant à la nécessité de discuter de ces idées entre nous dans la franchise et la transparence les plus totales. Mais il faut également tenir compte du fait que ces concepts mettent en cause la question de la souveraineté. En effet, certains États dénigrent l'importance de la souveraineté quand il ne s'agit pas de la leur. Ces mêmes États, qui se soucient peu de la souveraineté des autres sont ceux-là même qui invoquent son caractère sacro-saint et inviolables quand il s'agit de la leur.

En troisième lieu, le régime des sanctions, en tant que partie intégrante des mesures prises au sein du système actuel de sécurité collective, doit être réexaminé. Les sanctions ne peuvent pas durer indéfiniment. Elles ne sauraient non plus être la source de souffrances pour des dizaines de millions d'individus ou en-

dommager de façon irrémédiable l'infrastructure économique ou la fibre sociale des États et des peuples. Il ne faut pas créer de générations successives de citoyens pleins de colère et d'amertume, qui le resteront, même après la levée des sanctions.

En quatrième lieu, la question du désarmement et plus particulièrement celle du désarmement nucléaire continue à se poser dans toute son acuité; les armes nucléaires sont de loin les plus destructrices et posent les plus grandes menaces. L'attention que l'on porte actuellement à la question des armes de petit calibre, des armes légères et des mines antipersonnel ne doit pas nous faire oublier le désarmement nucléaire. Cela ne veut pas dire que nous négligeons l'importance de cette question, ou encore la nécessité de s'en occuper de façon cohérente et globale. Nous aimerions, à cet égard, rappeler ici les initiatives prises par l'Égypte pour l'élimination des armes de destruction massive et des armes nucléaires. Nous nous félicitons des résultats de la sixième Conférence d'examen du Traité de non-prolifération dans le domaine du désarmement nucléaire en général, et en particulier de la spécificité qui est reconnue à la situation du Moyen-Orient, ainsi que de la réaffirmation de la validité et de l'importance de la mise en oeuvre de la résolution sur le Moyen-Orient, qui a été adoptée en 1995 par la Conférence d'examen et de prorogation.

En cinquième lieu, avec une accélération de la mondialisation et de la libération des marchés, le fossé entre pays riches et pauvres ne cesse de se creuser, pouvant ainsi donner naissance à de graves dangers. La comparaison entre les modes de production, de consommation, et le niveau de vie entre nations en voie de développement et nations développées est à la fois brutale et choquante. Réduire cet écart et redresser cet équilibre n'est pas seulement un devoir moral, mais une nécessité absolue qui exigera de forger une alliance internationale.

L'appel à la justice sociale au sein des États doit s'accompagner d'un appel similaire aux États, pour que les bienfaits du progrès, de la mondialisation, de la révolution de l'information et de la communication, et de la libération des échanges soient partagés équitablement entre le Nord et le Sud. Il faut donner à la mondialisation un visage humain et un équilibre qui permettra de jeter un pont entre ces deux mondes.

Les documents de l'ONU consacrés aux problèmes de développement ainsi qu'à l'élimination de la

pauvreté abondent. Mais ceci ne suffit plus. Dans un grand nombre de conférences internationales, nous avons adopté des plans et des programmes d'action qui contiennent des engagements clairs en vue de la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre de leurs recommandations. Mais cette mise en oeuvre n'a jamais été à la hauteur des engagements.

Il y a quelques mois, nous avons réexaminé les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences internationales sur la population, sur les femmes et sur le développement social. Mais quels ont été les résultats de ces examens? De quelle manière peut-on éliminer les obstacles qui ont entravé la mise en oeuvre de toutes ces recommandations et empêché qu'elle réponde à nos attentes.

Nous nous sommes fixé l'objectif de diminuer de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à l'an 2015, mais quelle est la voie préconisée pour y parvenir et qu'a-t-on fait pour mobiliser les ressources nécessaires à cette fin? Qu'en est-il des nombreux programmes et initiatives pour le développement de l'Afrique? Est-ce que ceux-ci sont à la hauteur des problèmes du continent? Le moment n'est-il pas venu de soulager l'Afrique du lourd fardeau de la dette qui l'écrase? Il nous faut un partenariat réel entre le Nord et le Sud. Il nous faut un appui réel et efficace des donateurs et des institutions financières internationales pour mener à bien les efforts de développement, et pour éliminer la pauvreté, et cela non seulement pour des raisons morales, c'est-à-dire pour éliminer la crainte de la misère, comme le disait le rapport du Secrétaire général, mais aussi en tant qu'objectif essentiel à l'établissement de la paix et de la stabilité.

Sixièmement, dans le même ordre d'idées, chercher à faire endosser la responsabilité du développement et de l'élimination de la pauvreté uniquement ou même principalement aux pays en développement est à la fois dangereux et imprévoyant. Cela revient en effet à saper le concept de coopération internationale, qui est l'une des pierres angulaires du système mondial et à ignorer les répercussions du fossé croissant entre les riches et les pauvres de notre monde. Ce fossé est maintenant 16 fois plus grand qu'il ne l'était dans les années 60.

Il existe également une tendance à essayer de subordonner la coopération internationale et l'aide apportée au Sud par le Nord à des notions et des valeurs que nous soutenons en soi mais dont nous refusons la

nouvelle utilisation comme condition. Je veux parler de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Les questions de la transformation démocratique, de la meilleure gouvernance et de la meilleure gestion des affaires publiques, et de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité et de la défense des droits de l'homme ne peuvent être considérées sans tenir compte des questions de développement, de pauvreté et de subsistance, qui sont des sujets d'importance tout aussi vitale. Est-ce qu'il ne faudrait pas associer à l'appel à la démocratie au sein des États un appel analogue à la démocratie dans les relations entre les États et au sein des organisations internationales? L'appel à la primauté du droit ne devrait-il pas s'accompagner d'un appel semblable au respect du droit international, de la souveraineté des États et des droits des peuples? La bonne gouvernance et la bonne gestion des affaires publiques peuvent-elles exister en l'absence d'un effort parallèle de développement des ressources humaines et de renforcement des capacités? Suffit-il de s'intéresser uniquement aux droits civils et politiques des personnes sans s'occuper de leurs droits économiques, sociaux et culturels, dont le droit inaliénable au développement est l'un des plus importants?

Septièmement, nous entrons dans une époque où le succès des efforts de développement des populations mondiales dépend du parti qu'elles tirent des nouveaux outils disponibles, en particulier des technologies de l'information. La révolution technologique a eu pour effet d'élargir le fossé, entre ceux qui disposent de ces outils et ceux qui n'en disposent pas. Toutefois, de par leur nature, les progrès réalisés dans le domaine de l'information et de la connaissance se prêtent tout de même à être utilisés pour combler le fossé entre les pays du monde.

L'importance que l'Égypte accorde à ces questions ne lui fait en aucun cas perdre de vue les questions régionales très délicates. Parmi ces questions, je voudrais me concentrer sur les problèmes de paix au Moyen-Orient et sur la situation au Soudan, qui sont de la plus haute importance pour l'Égypte et indubitablement pour de nombreux pays du monde arabe et de l'Afrique ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le conflit israélo-arabe touche à des questions vitales liées à la vie des peuples et au futur des nations, à savoir : la reconnaissance des droits légitimes d'un peuple, la souveraineté sur le sol national, le droit inaliénable à l'autodétermination, le caractère inaccepta-

ble de l'acquisition de territoires par la force et le droit de tout État à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres, toutes questions directement liées à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

La logique qui doit gouverner le processus de paix au Moyen-Orient ne doit pas partir du postulat que celui d'en face est un ennemi ou un adversaire éternel. Au contraire, l'objectif doit être de transformer une ancienne animosité en relations normales de bon voisinage entre les peuples et les États de la région. Ce qui est en jeu ici, c'est la sécurité de la région ainsi que la sécurité et la prospérité des générations à venir; ce n'est pas des considérations politiques à court terme. Le choix à faire est clair : voulons-nous voir dans cette question un problème purement immobilier – où il s'agit pour l'une des parties de réclamer à l'autre quelques mètres, kilomètres ou dizaines de kilomètres – et maintenir ainsi les germes de tensions et de conflits, ou avons-nous clairement la volonté politique d'instaurer une paix juste et durable où soient respectés les droits de toutes les parties et clairement définies leurs obligations par le biais des garanties internationales voulues? Cette dernière option doit reposer sur le droit international, lequel doit s'appliquer à la voie de négociation israélo-palestinienne comme à la voie israélo-syrienne.

À n'en pas douter, l'écrasante majorité des États, des communautés et des particuliers appuie la recherche d'un règlement équitable qui ne favorise pas l'une des parties aux dépens de l'autre. La plupart des gens opéreraient pour la paix et la justice et préféreraient envisager l'avenir de façon positive. L'écrasante majorité de la population palestinienne et israélienne veut également la paix, une paix claire et nette, et non une paix partielle, tronquée ou absente – qui serait, en définitive, plus un casse-tête qu'une paix véritable. À cet égard, je voudrais dire que le Président Arafat et le peuple palestinien ont une seule alternative : ou pas de solution du tout ou une mauvaise solution. C'est là une politique qui n'aura jamais aucun partisan, ne jouira de l'estime de personne et ne peut mener à aucune solution viable.

Quant à la prétendue souplesse, dont on a rempli les commentaires, ces derniers temps, c'est une souplesse qui ne doit s'exercer que dans les limites du droit international et non en dehors de lui. Parler de souplesse au sujet de Jérusalem ne peut en aucun cas signifier la souveraineté d'Israël sur Al-Haram al-Sharif. Cela peut vouloir dire, en revanche, faire en sorte que le nouvel État palestinien ait la souveraineté

sur tous ses territoires tout en respectant les lieux saints et en en garantissant la protection et la liberté d'accès. Ce serait donc postuler qu'en tant que membre à part entière de la communauté internationale, l'État palestinien souverain est aux commandes.

Le processus de paix n'est qu'à quelques kilomètres de la ligne d'arrivée. Nous espérons que la Syrie et la Palestine ne prendront pas des années à franchir ces quelques kilomètres. Nous espérons également que les parrains du processus de paix auront la sagesse et l'habileté de proposer aux parties des solutions honnêtes pour que l'honnête médiateur puisse mener les négociations à une conclusion certaine. Je tiens, à cette occasion, à saluer l'enthousiasme et les efforts inlassables du Président Clinton, qui fait tout pour conduire le processus de paix vers un règlement durable, jusqu'aux dernières heures de son mandat.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de respecter un principe directeur dont on ne saurait se passer. Je veux parler d'un retrait israélien complet des territoires syriens et palestiniens, y compris Jérusalem-Est, contre le droit pour Israël d'être intégré au Moyen-Orient comme partenaire disposant des mêmes droits à la sécurité, à la paix et à la coopération. C'est l'essence des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et du principe de la terre contre la paix. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra établir une paix et une sécurité durables. Si les territoires arabes, ou une partie quelconque de ces territoires, restaient occupés ou si l'on réglait l'une quelconque des questions en suspens sans respecter les principes de justice et d'équité, on créerait une bombe à retardement susceptible d'exploser à tout moment. Cette paix et cette sécurité sont irréalisables si l'on ne met pas en place un État palestinien à part entière et indépendant.

La stabilité de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient est subordonnée à la nécessité d'étudier sérieusement la question des armements au Moyen-Orient. Pour apaiser les tensions de façon permanente, il faut s'attaquer au problème de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est directement lié à cela. La paix et la stabilité au Moyen-Orient ne seront ni complètes ni durables tant qu'un système global de sécurité régionale n'aura pas été mis en place pour contrôler la quantité et la qualité des armements de la région et établir une zone exempte d'armes de destruction massive, conformément à l'initiative du

Président Moubarak, qui jouit du soutien et de l'accord de la communauté internationale.

Le Soudan est un État aux caractéristiques uniques dans les relations régionales. Il fait en effet partie intégrante à la fois du monde arabe, dont il est un élément clef, et de la communauté africaine. Sa stabilité est également cruciale pour la sécurité et la stabilité de la corne de l'Afrique, de la mer Noire et du bassin du Nil. L'importance que l'Égypte attache à ce pays frère vient donc non seulement du fait qu'il s'agit du jumeau stratégique de l'Égypte, mais aussi du fait qu'il est un facteur central de la sécurité d'une région vaste et d'importance cruciale.

Beaucoup d'efforts ont été faits et beaucoup d'initiatives prises – en général de bonne foi – pour rétablir la paix au Soudan. Toutefois, tous partaient d'un point de vue unique, c'est-à-dire celui du sud du Soudan contre le nord.

En conséquence, L'Égypte et la Libye voient la nécessité de compléter ces efforts d'un plan complet visant à parvenir à une large réconciliation nationale qui embrasserait toutes les parties, toutes les factions dans le but de créer un nouveau Soudan, où la stabilité et l'harmonie prévaudraient sur la base de l'unité et de l'intégrité territoriale, de l'égalité des citoyens et de l'autodétermination par tous ses citoyens et toutes ses composantes. Cela permettrait de rétablir la confiance et de rassurer les citoyens du Soudan et tous leurs voisins.

L'initiative de l'Égypte et de la Libye a beaucoup contribué à rapprocher les parties et elle pourra être coordonnée avec celle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Des efforts se poursuivront pour permettre la tenue d'une conférence sur la réconciliation nationale afin de réaliser la paix dans cet important pays.

L'établissement de la paix au Moyen-Orient, dans la corne de l'Afrique et sur l'ensemble des continents de l'Asie et de l'Afrique, est une condition nécessaire à la stabilité mondiale. La situation en Afghanistan et au Cachemire, les problèmes du Caucase, les événements auxquels on assiste au Sri Lanka ainsi que la persistance de la tragédie de l'Iraq, les conflits en Afrique et les problèmes socioéconomiques qu'ils engendrent soulèvent de graves questions quant au nouvel ordre mondial, sa crédibilité et son efficacité. Nous devons nous empresser de répondre à toutes ces questions dans

un contexte de la légitimité internationale et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, au milieu de cet océan, l'Organisation des Nations Unies est l'expression de la volonté de la communauté internationale et les objectifs et les principes de sa Charte en sont le phare. Que le Sommet et l'Assemblée du millénaire soient le tournant qui nous mènera sur la voie d'une sécurité, d'une justice et d'une stabilité plus grandes vers un monde fondé sur les acquis du XXe siècle en fermant le chapitre de ses lourdes erreurs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à M. Nguyen Dy Nien, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter nos chaleureuses félicitations à M. Harri Holkeri à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je souhaite également présenter nos salutations à Tuvalu, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La présente session de l'Assemblée générale revêt une importance toute particulière dans la mesure où elle se tient immédiatement après le Sommet du millénaire. Le Sommet a représenté un jalon important pour l'Organisation dans l'acquiescement de ses nobles responsabilités et de celles de ses États Membres qui oeuvrent pour l'avenir de l'humanité. La Déclaration du millénaire adoptée par le Sommet a mis en exergue les questions les plus pressantes de l'humanité et les principales priorités et orientations de l'Organisation au commencement de cette nouvelle ère. La Déclaration du millénaire peut être considérée comme une nouvelle Charte et une nouvelle plate-forme d'action de l'Organisation des Nations Unies.

La question qui se pose maintenant à la communauté internationale est de savoir comment transformer la Déclaration du millénaire en réalité. Cette session de l'Assemblée générale doit marquer le début d'une prise de conscience et d'une nouvelle détermination qui doivent être démontrées par des résultats concrets. Seulement ainsi renforcerons-nous la confiance des peuples du monde dans le travail de l'Organisation des Nations Unies qui est la plus grande organisation de la planète.

La réalisation de la Déclaration du millénaire sera un processus long et complexe. Elle exigera beaucoup de détermination et des efforts de la part de tous

les pays, de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies, surtout du fait des effets négatifs de la mondialisation qui conduisent à la répartition inégale des chances et des bienfaits au dépens des pays en développement.

Il faut accorder à l'élimination de la pauvreté et au développement une priorité de haut rang si nous voulons réaliser les objectifs établis par le Sommet du millénaire, y compris la réduction de moitié, d'ici à l'an 2015, de la proportion actuelle des personnes vivant dans la pauvreté et ainsi faire du droit au développement une réalité universelle. De tous les droits de l'homme, le droit au développement est un de ceux qui revêtent une importance considérable. Avec la pauvreté et sans développement, il ne peut y avoir ni de paix ni de stabilité, sans parler des droits de l'homme. D'autre part, la consolidation de la paix et de la sécurité internationales permettra de créer un environnement stable, favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté dans chaque pays, dans chaque région ainsi que dans le monde entier.

Pour réaliser le développement et l'élimination de la pauvreté, il est essentiel que les pays redoublent leurs efforts et adoptent des politiques et programmes appropriés visant à utiliser au maximum les ressources et les potentiels tout en mobilisant et utilisant de manière efficace les ressources extérieures. L'Organisation des Nations Unies pour sa part devrait renforcer ses capacités et utiliser les ressources nécessaires de manière à appuyer les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer la pauvreté.

Un autre point extrêmement important est que les pays développés et industrialisés, ainsi que les centres économiques, devront accroître davantage leur assistance aux pays en développement dans leurs efforts en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté. Il faudra notamment, à cet effet, prendre des mesures d'allègement et d'annulation de la dette, et porter à 0,7 % du produit intérieur brut le niveau de l'aide publique au développement, conformément aux engagements pris.

Les objectifs contenus dans la Déclaration du millénaire ont toujours été considérés comme prioritaires par le Viet Nam. Par exemple, grâce à nos efforts redoublés et à l'aide de l'Organisation des Nations Unies et d'autres pays, nous avons ramené le taux de pauvreté, d'après les critères vietnamiens, de 30 % en 1992 à 11 % en l'an 2000. Nous espérons que cet appui

et cette aide seront renforcés pour consolider les succès du Viet Nam.

En dernière analyse, toutes ces questions n'ont pour but que de servir l'être humain. Les ressources humaines et le développement culturel sont deux aspects étroitement liés du programme de développement et d'élimination de la pauvreté. Par conséquent, ils sont à la fois l'objectif et la force motrice du développement. C'est la leçon que nous pouvons tirer de l'expérience des décennies passées. Il faut que les pays, dans la définition de leur politique, y attachent une attention suffisante et soutenue.

Ces objectifs ont également été reflétés dans la vision 2020 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et dans le Programme d'action de Hanoi. Ils comprennent l'extension de la coopération en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est, et l'établissement de triangles et de quadrilatères de développement qui englobent les régions pauvres. On en trouve des exemples concrets notamment dans les initiatives prometteuses du couloir de développement Est-Ouest et dans la proclamation de la première décennie du XXI^e siècle Décennie de la coopération et du développement de la sous-région du Bassin du Mékong, proclamation qui a reçu l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Ces programmes sont totalement compatibles avec les directives contenues dans la Déclaration du millénaire, et ils devraient donc être soutenus adéquatement par l'ONU et par la communauté internationale. Le Viet Nam et l'ANASE contribueront également à faire avancer les choses en ce sens.

Dans de nombreuses régions du monde, des conflits qui durent depuis longtemps se poursuivent; ils sont un facteur d'instabilité et nuisent aux efforts déployés par les régions et les pays en vue d'éliminer la pauvreté et de parvenir au développement. Le Viet Nam et l'ANASE appuient le règlement des différends par des moyens pacifiques, sans ingérence ou imposition de l'extérieur, afin d'accroître et de consolider la paix régionale, et ainsi de ne pas compliquer davantage la situation et saper la confiance des peuples des pays concernés dans les initiatives de la communauté internationale. Notre responsabilité commune est donc de garantir qu'il n'y ait plus jamais d'ingérence semblable à celle qui s'est produite récemment en violation de la Charte des Nations Unies et de mettre fin aux embargos qui ont causé des souffrances indicibles aux peuples cubain et iraquien.

Il faut déployer de plus grands efforts pour faire progresser le désarmement, en particulier en ce qui a trait aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive, et atténuer les dangers croissants de la nouvelle course aux armements, y compris les tentatives de déployer de nouveaux systèmes de missiles.

En Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est, les pays de l'ANASE sont à l'origine des efforts visant à créer une région d'amitié, de coopération et de prospérité, exempte d'armes nucléaires; à résoudre les questions en suspens dans la région; à mettre en oeuvre le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est; et à promouvoir les forums régionaux de l'ANASE pour le dialogue et la coopération avec d'autres pays et organisations. Dans ce domaine, les mesures permettant de renforcer la confiance devraient être améliorées sur la base du strict respect des principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, et de la préservation de l'identité nationale et culturelle de chaque pays et de chaque région dans son ensemble. Le Viet Nam et l'ANASE, bilatéralement ou par le biais du Forum régional, favoriseront davantage les efforts déployés pour élaborer un code de conduite régional sur la mer de Chine du Sud entre l'ANASE et la Chine. Nous appuyons pleinement la Déclaration de l'ANASE sur les principes visant à résoudre les différends dans la mer de Chine du Sud, et nous nous félicitons des événements positifs récemment intervenus dans la péninsule coréenne.

Afin de mettre en oeuvre les nouvelles directives importantes issues du Sommet du millénaire et de donner suite à l'élan qu'il a créé, l'Assemblée générale devrait, lors de la présente session, renforcer davantage le processus de réforme, de revitalisation et de démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. Le Viet Nam appuie le rétablissement et le renforcement de la position centrale de l'Assemblée générale, organe où tous les États Membres sont représentés conformément au principe de l'égalité souveraine. La réforme de l'ONU – et, ce qui est plus important, la réforme de la structure, de la composition et du processus de prise de décisions du Conseil de sécurité – est une responsabilité qui incombe à tous les États Membres.

La réforme du Conseil de sécurité devrait reposer sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle devrait garantir une plus grande représentativité, la démocratie et une répartition géographique équitable, afin que les pays en développement soient

représentés de façon appropriée et participent pleinement aux décisions du Conseil sur les questions importantes concernant la paix et la sécurité internationales. Le Viet Nam appuie l'élargissement des deux catégories de membres du Conseil, c'est-à-dire les membres permanents et les membres non permanents. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de membres permanents, l'ensemble de mesures sur lesquelles nous devons nous mettre d'accord devrait garantir que les pays en développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine soient représentés; et devrait également prévoir l'inclusion de certains pays en développement qui peuvent jouer un rôle important, ainsi que de certains pays développés qui ont fait des contributions financières et matérielles importantes à l'ONU. Ces pays comprendraient notamment l'Inde, le Japon et l'Allemagne.

Maintenant plus que jamais, l'ONU doit prouver qu'elle a la capacité de se réformer elle-même et aller de l'avant en prenant des mesures concrètes. Nous devons agir et nous assurer que la réforme reflétera l'abondante vitalité de l'ONU.

Participant à cette session, le Viet Nam partage la volonté commune de mettre en oeuvre l'historique Déclaration du millénaire, afin de bâtir un monde plus juste et meilleur, et de rendre l'ONU plus efficace. Pleinement conscient de sa responsabilité à l'égard de l'ONU et de la communauté internationale en tant qu'État Membre, le Viet Nam s'efforce depuis de nombreuses années d'atteindre les buts communs de l'humanité et de l'ONU, et il continuera de le faire à l'avenir. La proposition faite par le Président de la République socialiste du Viet Nam lors du Sommet du millénaire en est un exemple frappant. Le Président a alors recommandé que la première décennie du XXI^e siècle soit proclamée Décennie des plus grands efforts mondiaux en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté.

En tant que Membre de l'ONU et Président de l'ANASE, le Viet Nam fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer activement au développement de l'ONU en général et de l'ANASE en particulier, et pour promouvoir la coopération entre le Viet Nam et l'ONU, ainsi qu'entre l'ONU et l'ANASE. Nous souhaitons en même temps établir une coopération étroite et efficace avec d'autres États Membres et organismes de l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Billie Miller, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

Mme Miller (Barbade) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour féliciter M. Harri Holkeri, de la Finlande, à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et pour saluer la compétence dont la Finlande a fait preuve en coprésidant le Sommet du millénaire. Ma délégation remercie également le Président sortant, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction du Gouvernement de la Barbade à l'occasion de l'admission récente, au sein de notre Organisation, d'un autre Membre de la fraternité des petits États insulaires en développement, Tuvalu.

Il y a seulement cinq ans, l'Organisation des Nations Unies a célébré son cinquantième anniversaire par un vaste rassemblement de dirigeants du monde, très semblable à l'événement qui a attiré notre attention pendant une bonne partie de la semaine dernière. Alors comme maintenant, le bilan de son action a été évaluée; alors comme maintenant, parallèlement à une évaluation critique de ses insuffisances et aux demandes de réformes hardies, la validité permanente de l'Organisation a été en fin de compte reconnue et son rôle unique et intrinsèquement positif dans les relations multilatérales soutenu avec beaucoup de vigueur.

Nous espérons que cette fois, le Sommet du millénaire aura été plus qu'un écho familier qui, tous les cinq ans, résonne de la même façon dans ces salles, amplifié parmi tous les murmures laissés par d'autres sommets spécialisés. Car il n'y a rien de magique dans l'expiration d'un millénaire, d'une décennie ou même d'un quinquennat. En fait, la prolifération des sessions de suivi après cinq ans suffirait à plonger dans le trouble toute la confrérie des mathématiciens et des comptables. Et personne ne peut être tout à fait certain que sur le compte final, nous serons inscrits dans la colonne des profits. Au contraire, il semble malheureusement que nous avons été absorbés par le spectacle et non par la substance; par le processus, et non par le résultat; par le plan, et non par sa mise en oeuvre.

En cette dernière année du deuxième millénaire chrétien, si nous passons en revue les progrès réalisés par les peuples de la planète au cours du siècle passé,

nous constatons que dans l'ensemble l'humanité n'a pas vraiment progressé. À bien des égards, le XXe siècle n'a pas été à la hauteur des promesses et des attentes qu'une ère marquée par des innovations et des changements technologiques aussi importants aurait dû produire. Au contraire, cette époque a été le théâtre de souffrances et d'une violence sans précédent dont les civils ont été les premières victimes dans le cadre de guerres internationales et de conflits internes menés avec des armes meurtrières et de plus en plus sophistiquées.

La fin du conflit idéologique n'a pas été suivie d'une ère de paix et de développement, comme nous l'avions tous espéré, mais plutôt d'une augmentation effroyable des génocides, luttes religieuses et conflits ethniques. La menace de la prolifération nucléaire et de la guerre biologique n'a reculé qu'en partie et le fléau du terrorisme, le trafic des stupéfiants et le crime transnational continuent de détruire des vies innocentes et de mettre en danger la gouvernance démocratique. Tandis que quelques milliers d'individus vivent dans un luxe indécent, la moitié de la population du monde continue de vivre avec moins de deux dollars par jour et des millions d'autres restent désespérément pauvres, sans aucune chance de léguer une vie meilleure à leurs enfants. Le nouveau spectre du XXe siècle, le sida, continue de décimer des populations, avec des effets disproportionnés pour les pauvres des pays en développement. En somme, notre civilisation moderne n'a pas engendré une espèce humaine plus généreuse et plus éclairée, mais elle a souvent abusé des avantages apportés par ses capacités renforcées et la modernisation au détriment des êtres humains et de la terre.

Nous savons bien que l'ONU n'est pas, et ne peut pas être, le remède à tous les problèmes du XXIe siècle, mais nous sommes convaincus qu'elle peut, et doit, servir en tant que mécanisme par le biais duquel les gouvernements du monde et leurs peuples peuvent oeuvrer à une cause commune pour trouver des solutions réelles aux problèmes mondiaux les plus urgents. Dans notre monde de plus en plus interdépendant, les mesures unilatérales ont peu de chances de succès. Cela vaut également pour les mandats de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui ont été confiés à l'Organisation, de même que pour la promotion du développement économique et du progrès social.

Depuis la création de l'Organisation, en 1945, le paysage international a considérablement changé. Nous avons assisté à une escalade des luttes intestines et des

conflits territoriaux motivés par des divergences religieuses ou ethniques et on a, durant cette dernière décennie, fait appel plus que jamais auparavant à la capacité de l'ONU pour assurer le maintien de la paix. Dans le même temps, l'efficacité de sa capacité de rétablissement de la paix et de maintien de la paix a été remise en question aussi bien par l'opinion publique internationale que par les gouvernements. Nous continuons d'attendre des miracles de la part de l'ONU en pensant que l'Organisation peut mettre fin aux conflits sanglants qui font rage dans les régions les plus troublées du monde, mais nous lui fournissons rarement les outils, les ressources et les mandats voulus pour lui permettre d'intervenir sans retard et de manière résolue. Sans cet appui, les activités de maintien de la paix de l'ONU continueront d'être des opérations de réaction plutôt que de prévention.

L'une des questions les plus délicates, qui continue de faire l'objet de débats dans la perspective d'un rôle accru confié à la communauté internationale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, est la contradiction entre les principes opposés de souveraineté et d'intervention humanitaire. Ma délégation estime que cette question revêt une importance tellement fondamentale qu'elle mérite une discussion approfondie et l'élaboration, sur la base d'un large consensus, de nouvelles règles claires dans le cadre du droit international. Car, si nous pensons que la communauté internationale ne peut rester inactive face aux violations massives des droits de l'homme et aux génocides par des tyrans avides de pouvoir, nous devons dans le même temps veiller à ce que toute réaction internationale à de telles situations ne soit pas principalement influencée par les ambitions nationales d'États tiers.

Toute décision à cet égard doit reposer sur des critères clairement définis et être étayée par une vérification objective des faits. Ces actions doivent se limiter à sauver des vies, et non renverser des gouvernements. Les interventions humanitaires, même dans les circonstances les plus impératives, ne doivent jamais servir de prétexte à une ingérence injustifiée dans les affaires intérieures des États.

Le bilan du XXe siècle dans le domaine du développement socioéconomique est non moins mitigé. Si l'ONU, par l'intermédiaire de ses programmes et institutions spécialisées, a beaucoup avancé dans la lutte contre la famine, les maladies et la misère, les progrès n'en sont pas moins inégalement répartis. Nous som-

mes encore loin d'avoir atteint l'objectif qui consiste à réduire et à éliminer la pauvreté, ce qui a des conséquences terribles pour le nombre croissant de ceux qui, à travers le monde, vivent dans un dénuement extrême. L'ajustement structurel, la boussole dévoyée de ce qu'on a appelé la décennie perdue des années 80, a eu un coût social élevé. De même, le fardeau de l'endettement qui, malgré la promesse d'annulation de la dette pour les pays les moins avancés et des initiatives spéciales pour les pays pauvres très endettés, continue de limiter les perspectives économiques futures d'un grand nombre de pays en développement. Par ailleurs, le déclin de l'aide publique au développement a eu un impact direct sur les secteurs les plus vulnérables de la société – je pense aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux infirmes.

Le Secrétaire général a demandé à la communauté internationale de se fixer pour but de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté. Pour atteindre cet objectif, il est urgent qu'il y ait un niveau de volonté politique plus élevé et un engagement partagé de créer le cadre socioéconomique nécessaire pour permettre aux pauvres et aux déshérités d'orienter dans leur vie à neuf.

L'éducation reste l'outil le plus puissant pour garantir le progrès social et l'amélioration du niveau de vie des moins privilégiés. Par conséquent, une des réalités les plus décevantes de ce siècle qui s'achève est que la communauté internationale a échoué dans son effort collectif pour éliminer l'analphabétisme, notamment parmi les enfants. Même si les taux d'analphabétisme ont augmenté de moitié dans les pays en développement, passant de 48 % en 1970 à 72 % en 1998, la révolution de l'information menace à présent de créer une nouvelle catégorie d'analphabètes fonctionnels. L'élimination de l'analphabétisme et l'offre d'un enseignement primaire de base sont des objectifs tout à fait réalisables.

En tant que moteur de la mobilité sociale, l'éducation est l'un des facteurs les plus importants s'agissant d'assurer le succès des individus et des sociétés. L'éducation est le plus grand libérateur social, elle est un facilitateur de paix et l'un des piliers essentiels sur lesquels reposent la démocratie, la compétitivité et la stabilité sociale.

Le développement de mon pays, la Barbade, fournit l'exemple de la manière dont l'éducation peut affranchir un peuple et favoriser le progrès de chaque

génération successivement. L'éducation a toujours été l'une des plus hautes priorités du Gouvernement de la Barbade et un domaine principal des dépenses budgétaires. Nous comptons parmi les plus rares pays où l'accès à l'éducation est gratuit, obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et universel aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Actuellement, le Gouvernement de la Barbade s'est engagé dans un programme ambitieux dans les écoles connu sous le nom d'EDUTECH 2000, qui vise à fournir à chaque enfant tout ce qui lui permet d'étudier convenablement et de réussir dans cette nouvelle ère de l'information.

À l'aube du siècle nouveau, le monde affronte probablement l'une des menaces les plus désastreuses de son existence, une menace qui a mis fin à la vie d'un nombre inimaginable d'individus, qui a paralysé les économies et menace la main-d'oeuvre active en Afrique australe, faisant payer un lourd tribut à l'Asie et, à ma propre sous-région, les Caraïbes. Je veux parler de la pandémie du VIH/sida.

D'après les estimations actuelles, 33,4 millions de personnes sont contaminées par ce virus à travers le monde. Dans la région des Caraïbes seule, nous avons quelque 330 000 personnes contaminées, chiffre ahurissant et effrayant pour un pays comme le nôtre, dont la population totale n'est que de 267 000. Notre région la proportion la plus élevée des malades dans l'hémisphère occidental, ce qui nous met à la seconde place derrière l'Afrique subsaharienne. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a signalé que, chaque jour, il y a 16 000 nouveaux séropositifs, dont 95 % dans le monde en développement.

La pandémie du sida est, à notre avis, la crise économique et sociale la plus grave que traverse la communauté mondiale alors que nous entrons dans le XXI^e siècle. Un certain nombre de nos dirigeants et de nos décideurs politiques commencent à présent seulement d'appréhender l'énormité du problème et de saisir l'effet dévastateur du sida, qui a eu un effet et continuera d'en avoir sur la survie économique de chaque État, des nations les plus petites, les moins développées aux plus grandes, aux nations les plus viables économiquement. Car le sida n'est pas seulement une tragédie humaine et sociale, c'est également une tragédie économique qui attaque notre population mondiale non seulement dans sa capacité productive, mais également dans sa capacité reproductive, décimant ainsi le potentiel économique de deux générations. Que le sida soit

maintenant la principale cause de décès parmi les jeunes gens dans les Caraïbes, et que l'on estime que cette maladie pourrait entraîner une chute du produit intérieur de la région de 4 à 6 % au cours de la prochaine décennie, c'est là une réalité qui donne à réfléchir.

Nous ne pouvons nous attaquer à cette crise grave en nous basant uniquement sur les stratégies et les ressources financières actuelles. Endiguer la propagation du sida et faire front à ses incidences sur l'économie est une priorité immédiate qui exige un engagement humain et financier majeur. À cet égard, je suis heureux de constater que cette question a retenu toute l'attention de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Banque mondiale et d'autres institutions financières. Pas plus tard qu'hier, une conférence importante a été convoquée dans mon pays sous l'égide de la Banque mondiale, de l'ONUSIDA, de l'Organisation panaméricaine de la santé/OMS, du Programme mondial de lutte contre le sida, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Communauté des Caraïbes et de l'Agence canadienne de développement international pour réunir les décideurs de haut niveau dans la région des Caraïbes en matière de santé, d'éducation, de développement économique et pour élaborer une nouvelle stratégie de lutte contre la crise dans notre région.

La Barbade se réjouit des recommandations du Secrétaire général selon lesquelles l'ONU doit adopter l'objectif explicite de réduire de 25 % d'ici à 2005 le taux de séropositivité parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans dans les pays les plus touchés, et de 25 % d'ici à 2010 dans le monde. L'Organisation des Nations Unies doit faire de l'éducation et de la recherche sur le sida une priorité pour le siècle à venir. Il faut des responsables déterminés pour persuader les gouvernements et les sociétés pharmaceutiques à participer à un partenariat qui permettrait de combattre la pandémie, aussi bien à travers la recherche qu'en fournissant les médicaments à des coûts raisonnables à ceux qui en ont le plus grand besoin.

Par ailleurs, le trafic des stupéfiants et la toxicomanie ont paralysé le développement de bon nombre de nos sociétés. Ils ont également érodé la productivité de la population active et ont entraîné des bouleversements sociaux, de la violence et corrosion manifeste des valeurs et du respect de la primauté du droit. Les pays des Caraïbes ne sont pas restés à l'abri de ces malheurs, tant comme zone de débordement que plus

récemment comme États consommateurs, malheureusement.

Dans la lutte contre cette menace, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a joué un rôle crucial et son bureau sous-régional mérite une mention particulière pour son appui actif à notre combat. Pour la Barbade, l'aide du PNUCID a été d'un apport précieux dans la création d'un programme intégré de lutte contre les drogues à travers les efforts du Conseil national contre la toxicomanie, et également en facilitant nos efforts pour desservir les communautés. Il a joué également un rôle remarquable dans la création d'un bureau contre le blanchiment de l'argent dans notre pays.

En tant que petit État insulaire en développement, la Barbade est conscient du fait que l'environnement naturel nous fournit des services de base gratuits sans lesquelles les êtres humains ne sauraient survivre. Dans le même temps, certains produits industriels et technologiques ont menacé la diversité biologique dans de nombreux petits États insulaires en développement. Aussi, pour des raisons écologiques et pour des raisons de souveraineté et de développement durable, la Barbade a, au nom de l'Association des États des Caraïbes, lancé une initiative pour l'adoption de la résolution 54/225 sur la promotion d'une gestion intégrée de la région de la mer Caraïbes dans le contexte du développement durable. Nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale d'avoir reconnu les efforts des Caraïbes pour protéger et préserver nos ressources les plus précieuses.

Les fonctions de la mer des Caraïbes sont multiples et polyvalentes. Source nourricière, attraction touristique, la mer des Caraïbes est également notre lien le plus fiable avec le monde extérieur. Détruire cette ressource, que ce soit par un déversement de déchets nucléaires ou pétroliers dans nos eaux, serait plus qu'une catastrophe, car il faudrait des siècles pour que cet environnement puisse être pleinement régénéré. Nous comptons sur le maintien de l'aide de la communauté internationale, qui nous permettra d'atteindre les objectifs de cette résolution, c'est-à-dire maintenir et protéger la plus vitale de nos ressources naturelles. Le but ultime de toute la région des Caraïbes c'est de voir la mer des Caraïbes reconnue comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

Dans cet esprit, la Barbade se félicite également du processus consultatif officieux et ouvert de l'ONU

sur les océans. Nous nous félicitons des efforts accomplis par l'Assemblée générale pour s'attaquer aux problèmes de la surexploitation des ressources biologiques marines et de la dégradation de l'environnement marin.

Les efforts collectifs de nos gouvernements visant à alléger la pauvreté, à lutter contre la maladie et à aider notre capital humain à tirer pleinement parti des possibilités de progrès économique et social doivent s'inscrire dans les paramètres du nouvel ordre international. Il va sans dire que je parle du phénomène de la mondialisation.

La mondialisation n'est pas un fait entièrement nouveau. Elle a existé sous différentes formes entre nations commerçantes tout au long de l'histoire. Mais le changement notable dans sa forme moderne, c'est la révolution de l'information qui l'accompagne, qui rend possible l'intégration du commerce, de l'investissement, des finances, de la production et des services à travers les frontières nationales. Ce qui la distingue également, c'est la philosophie du multilatéralisme, qui permet à tous les pays développés et en développement de dire leur mot – du moins en théorie – s'agissant de donner forme aux règles qui régiront ces transactions économiques internationales. La mondialisation n'est pas non plus un concept intrinsèquement négatif. Les préceptes qui commandent d'élargir l'accès au marché, de libéraliser le commerce, d'intensifier les progrès technologiques et de créer des mécanismes plus efficaces et efficaces de fabrication d'articles manufacturés et de production agricole ont tous une valeur positive. Mais, c'est l'application rigide de ces éléments, sans la prise en considération de la dimension sociale du développement, qui a entraîné des distorsions qui pourraient élargir encore le fossé entre monde développé et monde en développement. Je réaffirme que le véritable défi du nouveau multilatéralisme sera de veiller à ce que la mondialisation ne devienne pas un instrument d'oppression pour les peuples du monde en développement, mais plutôt un moyen d'offrir une vie meilleure à tous nos peuples.

Dans nos efforts pour sensibiliser le monde développé à la nécessité de prendre des mesures transitoires appropriées pour les pays en développement et de reconnaître les vulnérabilités particulières de nos petites économies, la Barbade a souvent relevé le fait que les pays des Caraïbes doivent en 10 ans accomplir un processus qui a pris aux sociétés industrialisées plus de 40 ans, et portant sur huit séries de négociations commerciales multilatérales entre 1947 et 1994. À cet

égard, nous avons souligné que même si une procédure était parfaite, comprimer son application dans une période trop courte pourrait souvent être une thérapie fatale. L'une des grandes injustices de l'économie mondiale actuelle est que le monde développé a bénéficié d'une longue période pour bien s'adapter à la libéralisation des échanges, à son avantage, alors que les petites sociétés moins nanties pour absorber les chocs de l'ajustement, doivent, en un temps incroyablement court, procéder à des changements potentiellement bénéfiques. Cela n'aurait pas pu se faire dans le monde développé, et cela ne pourra pas se faire pour le monde en développement, et c'est en fait cette analyse qui milite pour des périodes d'adaptation beaucoup plus longues pour appliquer les changements au régime mondial des échanges.

La Barbade n'est pas opposée à la mondialisation. Nous avons déjà commencé le processus de restructuration de notre économie et de repositionnement de notre société pour relever ce défi. Mais je crois que nos efforts doivent aller de pair avec la bonne foi de la part de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit, comme mon gouvernement l'a dit à maintes reprises, faire son bilan, se refondre et se réformer, adopter une idéologie qui soit favorable au développement et avoir un programme de développement qui soit progressif et équilibré quant au fond, dans ses processus et dans ses résultats.

Cette bonne foi est également nécessaire pour promouvoir un dialogue constructif et mutuellement avantageux entre les pays industrialisés et leurs partenaires dans les pays en développement sur la question fondamentale de la réglementation des centres financiers internationaux de leur compétence. Mon pays a longuement parlé dans d'autres instances de nos grandes préoccupations sur la façon unilatérale dont l'Organisation de coopération et de développement économiques a mis en oeuvre sa prétendue initiative de la concurrence fiscale néfaste, et sur les motifs véritables qui sous-tendent cette mesure regrettable. L'établissement de règles internationales dans le domaine des services financiers ne saurait se faire adéquatement par un groupe de 29 pays à l'exclusion de toutes les autres parties intéressées. En cette époque de multilatéralisme éclairé, il n'est pas possible d'appliquer unilatéralement des solutions extraterritoriales à l'évolution économique internationale.

Tout bien considéré, ne laissons pas notre frustration engendrée par tant d'occasions manquées obs-

curcir le fait que le XXe siècle a produit beaucoup de choses positives. En regardant vers l'avenir, j'aimerais citer le Premier Ministre de la Barbade, M. Owen Arthur :

« Nous avons devant nous la perspective que la simultanéité de l'énorme pouvoir du changement technologique, du démantèlement des barrières au mouvement de la production, du capital, des idées et des compétences, et de l'émergence d'institutions bien régies et consentielles à l'échelle mondiale donnera naissance à une nouvelle société mondiale capable d'apporter le développement à tout le monde, et d'éliminer une fois pour toutes le fléau de la pauvreté. Nous quittons le XXe siècle pour entrer dans le XXIe conscients des dangers, mais enthousiasmés par les perspectives. »

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne la parole à S. E. Mme Rosario Green, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

Mme Green (Mexique) (*parle en espagnol*) :
Mon pays se félicite de l'élection de M. Harri Holkeri pour présider les travaux de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'avec le talent, la compétence et l'expérience de M. Holkeri, les travaux de cette éminente Assemblée seront des plus fructueux. Ma délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance à M. Theobald Gurirab pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président de l'Assemblée générale à la session qui vient de se terminer.

Vendredi dernier, le chef d'État du Mexique, M. Ernesto Zedillo, a exprimé au Sommet du millénaire son engagement personnel et celui du peuple mexicain envers les valeurs et les principes qui soutiennent l'activité de l'Organisation. Aujourd'hui, par mon intermédiaire, le Gouvernement mexicain renouvelle sa volonté de continuer à travailler et à participer de manière constructive au renforcement de l'ONU, qui est à l'origine de cette réunion historique. Nous le ferons dans le cadre de notre politique traditionnelle à l'échelle multilatérale, en privilégiant le dialogue, le consensus et le respect strict du droit international. Nous le ferons également, convaincus que nous devons saisir cette occasion pour imprimer un nouvel élan à l'ONU, pour qu'elle puisse relever les défis auxquels nous sommes confrontés et construire au cours du siècle que nous entamons un monde plus juste, plus sûr et

plus équitable pour tous. Et nous le ferons confiants, comme l'a dit le Président du Mexique, que nous, Mexicains, sommes fondés à jouer notre rôle en vue d'atteindre les objectifs figurant dans le rapport du Secrétaire général et dans la Déclaration du millénaire.

Mon pays est convaincu que la pratique de la démocratie est indispensable pour le développement des peuples et pour garantir le respect des libertés individuelles. Mais nous sommes également certains que la démocratie est appuyée par la volonté souveraine des citoyens et est, par conséquent, un processus interne qui ne saurait être imposé de l'extérieur, bien que, sans aucun doute, il peut et doit être nourri par le dialogue entre les pays et la coopération qu'offre l'ONU.

Le Mexique est également convaincu que, tout comme la prépondérance de la démocratie est indispensable parmi les Membres de l'Organisation, il est essentiel que les relations entre les nations suivent des pratiques démocratiques et que celles-ci, à leur tour, se reflètent dans les organisations comme l'ONU que nous, les peuples du monde, avons créées pour organiser notre coexistence.

Aujourd'hui nous avons une occasion extraordinaire pour avancer dans cette voie, pour aller plus avant dans la démocratisation de l'Organisation, pour atteindre un niveau de démocratisation qui lui permette de mener à bien la mission que nous lui avons confiée à San Francisco et dont nous renouvelons la validité aujourd'hui. Une démocratisation qui renforce la légitimité de l'Organisation et revigore ses initiatives. Une démocratisation qui appuie les processus internes entrepris dans beaucoup de nos pays et qui, à leur tour, s'enrichissent de ces processus.

Le Mexique a dit à maintes reprises que pour renforcer l'Assemblée générale, l'organe universel le plus représentatif de la communauté internationale, il est indispensable de garantir la pleine démocratisation de l'ONU. Nous avons également dit qu'il fallait modifier la structure et le fonctionnement du Conseil de sécurité pour qu'il puisse s'acquitter pleinement de ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est pour cette raison que mon pays a proposé de façon répétée qu'on entreprenne une réforme profonde du Conseil de sécurité; une réforme qui ne soit pas limitée à des modifications de sa composition; une réforme qui s'intéresse aussi aux méthodes de travail et au processus de prise de décisions; une réforme qui

permette à cet important organe des Nations Unies de refléter la pluralité et la diversité de l'Organisation; une réforme qui prenne en compte les transformations intervenues récemment dans le paysage politique; une réforme qui ne conduise pas à l'émergence de nouveaux centres de pouvoir et de privilège; une réforme qui réglemente et limite la portée du droit de veto, en évitant les abus ou une application sélective; une réforme qui institutionnalise la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, permettant d'établir clairement leurs liens, contacts et échanges d'informations; en bref, une réforme qui garantisse que les décisions du Conseil de sécurité aient une légitimité qui ne peut provenir que de l'approbation universelle de l'Assemblée générale.

Le Mexique a une foi inébranlable en l'universalité du droit international. C'est précisément pour cette raison que mon pays s'est engagé dans cette bataille, pour nous la plus importante qui se livre au sein de l'ONU. Le Mexique a toujours été prêt à participer à la codification du droit international, mais nous avons constamment souligné que les progrès dans ce domaine ne se feraient qu'avec la participation de tous les pays membres de la communauté internationale. C'est la seule façon de préserver la légalité et d'assurer des relations qui soient cordiales, constructives et mutuellement bénéfiques à chacun d'entre nous.

Les crises humanitaires au Kosovo, au Timor oriental et au Sierra Leone, pour ne citer que quelques cas récents, nous ont amenés à réfléchir sur la portée et les limites du droit international actuel. Ces crises nous ont permis de constater qu'il est impératif de trouver un équilibre entre le besoin immédiat de répondre aux urgences humanitaires de façon adéquate et la nécessité de respecter la souveraineté de tous les États. Bref, ces crises ont porté à notre attention la nécessité de nous transformer en véritable assemblée qui analyse et propose de nouvelles voies. Elles ont aussi fait bien voir ce qui nous empêche de devenir un authentique forum où différentes opinions puissent se faire entendre et où émergent des réponses offrant une image réaliste de possibles consensus.

C'est pourquoi nous devons aller de l'avant et entamer un processus de codification plus poussée du droit international; un processus fondé sur la souveraineté des États en tant que réalité vivante et non pas seulement que principe théorique; où tous puissent s'exprimer ouvertement : les faibles comme les forts, les pauvres comme les riches, les petits comme les

grands. Il doit établir clairement les règles du jeu. Il doit poser la démocratie comme seul moyen de dégager des accords vraiment légitimes.

Parce que nous croyons à ces valeurs démocratiques, le Mexique a toujours refusé de légitimer, en pratique, tout type d'intervention, en particulier quand elle était basée sur des décisions unilatérales ou sur des décisions prises par un petit groupe de pays. Au contraire, nous avons affirmé l'opinion que l'ONU doit se doter d'une structure politique moderne qui lui permette de faire face aux nouveaux défis engendrés par la fin de la guerre froide dans les domaines de la sécurité et de la paix internationales. Pour cette raison, nous avons insisté sur la nécessité d'entamer aussi vite que possible un large processus de consultation; un processus qui soit absolument démocratique; qui permette de discerner l'humeur de nos nations pour répondre correctement et en temps opportun aux crises humanitaires, sans pour autant affaiblir l'Organisation.

J'en appelle au Président de l'Assemblée générale pour qu'il lance officiellement, le plus vite possible, ce processus de consultation qui nous permettra de réfléchir ensemble à ce dossier d'une importance cruciale pour l'ONU.

Le Mexique se tient prêt à continuer de contribuer au processus en cours de codification du droit international que j'évoquais. Nous le ferons avec la même confiance que quand nous avons adhéré, ces dernières années, à un nombre important d'instruments internationaux proposés par notre organisation internationale, qui est si importante. Nous le ferons avec la même volonté que celle déployée par nous autres Mexicains pour modifier notre législation nationale et la mettre ainsi en conformité avec les obligations qui résultent de ces instruments. Telle est la confiance que nous plaçons dans le droit international et ses avancées.

Fort de cette confiance, il y a seulement quelques jours, mon pays a signé le Statut de la Cour criminelle internationale, ainsi que le Protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant. Forts de cette confiance, nous avons ratifié, cette année, la Convention sur le statut des réfugiés et son Protocole, ainsi que la Convention concernant le statut des apatrides.

Fort de cette confiance, le Mexique a déposé le mois dernier son instrument de ratification du Protocole de Kyoto. Il y a quelques mois, nous avons fait de même pour la Convention internationale sur la protec-

tion des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs famille.

Fort de cette même confiance, le Mexique poursuit sa lutte pour parvenir à l'élimination totale des armes et des essais nucléaires, et il réitère l'appel fait au mois d'avril par le groupe de pays, dont nous faisons partie, qui soutient l'initiative pour un nouvel ordre du jour sur le désarmement. Cette initiative prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Les générations à venir méritent de vivre dans un monde sans armes nucléaires. Elles méritent un monde affranchi du trafic et de la production incontrôlés d'armes conventionnelles. Elles méritent, sans aucun doute, un monde dans lequel les mines antipersonnel ne volent pas la vie de milliers d'innocents.

Notre engagement pour la protection et la préservation de l'espèce humaine concerne aussi la lutte contre les pandémies. Aujourd'hui, une maladie mortelle comme le sida menace la vie de millions d'êtres humains sur la planète. Voilà pourquoi, il y a à peine deux jours, les femmes secrétaires d'État et ministres des affaires étrangères de 13 pays ont écrit une lettre au Secrétaire général, pour exprimer leur soutien à son appel en vue de stopper l'épidémie, d'inverser sa courbe de progression d'ici à 2015 et d'aider les orphelins touchés par ce fléau. Je voudrais renouveler l'appel de nos 13 nations à tous les États Membres de l'ONU pour qu'ils soutiennent le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et se joignent résolument à l'effort commun nécessaire pour combattre ce fléau mondial.

Comme il est fort bien dit dans le rapport du Secrétaire général et dans la Déclaration du Sommet du millénaire, la protection de notre environnement, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la promotion des droits de l'homme, l'attention aux personnes les plus vulnérables, y compris les enfants, le combat pour le désarmement, et l'aide internationale en faveur des pays les moins développés, constituent la base sur laquelle les citoyens du monde peuvent vivre non seulement affranchis de la crainte et de la misère, mais aussi dans l'espoir. Voilà les défis auxquels doivent répondre notre Organisation et ses membres, en consolidant une architecture internationale reposant sur la démocratie et non la concentration du pouvoir; une architecture construite sur le respect du droit international et non sur des décisions unilatérales; une archi-

teature internationale qui promeuve le caractère universel de notre communauté et non les égoïsmes individuels; bref, une architecture internationale qui mette l'accent sur la solidarité et la coopération, deux valeurs qui nourrissent notre Organisation et en assurent la pérennité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Niels Helveg Petersen, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer à la déclaration de mon collègue, le Ministre français des affaires étrangères, prononcée au nom de l'Union européenne. Monsieur le Vice-Président, je voudrais vous féliciter et, à travers vous, le Président Holkeri, de votre élection à la présidence de cette Assemblée du millénaire.

Il y a quelques jours, les dirigeants du monde entier se sont rassemblés au Sommet du millénaire. Ils se sont rassemblés pour réaffirmer leur foi en la Charte et orienter l'ONU au XXI^e siècle. La Charte reste aussi pertinente que jamais avec son mandat de promotion de la paix et de la sécurité, de création d'une communauté internationale basée sur la primauté du droit, d'appui au respect des droits de l'homme et de promotion du développement social.

Le nouveau millénaire est porteur de nouveaux défis pour l'ONU dans un univers plus mondialisé.

L'essor des communications entre les pays et les peuples renforce le besoin de normes communes de conduite socioéconomique. Les conférences mondiales des Nations Unies durant la dernière décennie illustrent la valeur de l'Organisation en tant qu'instance unique d'établissement de normes. Les conférences de suivi du Sommet social de Copenhague et de la Conférence de Beijing sur les femmes sont des exemples en la matière.

Ces sommets des Nations Unies ont approfondi notre connaissance de l'interaction entre la paix, le développement et les droits de la personne. Le processus en cours à l'ONU concernant le financement du développement constitue l'occasion de nouvelles actions et de nouveaux engagements. La relation entre le développement social et la promotion des droits de la personne est aujourd'hui reconnue. La meilleure action préventive contre les conflits consiste à garantir un développement socioéconomique réel fondé sur la

bonne gouvernance, le respect des droits de la personne et la protection des minorités.

Une donnée encourageante et novatrice est la décision adoptée en juillet par le Conseil économique et social de créer une instance permanente chargée des questions autochtones, faisant ainsi avancer les aspirations des peuples autochtones. Le Gouvernement danois et le Gouvernement autonome du Groenland se félicitent de ce fait nouveau. Nous appuyerons activement le travail de l'instance permanente.

Je me félicite de constater que le Conseil de sécurité accorde davantage d'intérêt aux questions humanitaires. La séance publique du Conseil sur l'Afrique, au mois de janvier, a souligné l'importance des défis humanitaires pour ce continent. Au cours de l'an passé, le Conseil a débattu de questions diverses telles que le sida en Afrique, la protection des civils dans les conflits armés et les enfants dans les conflits armés. Ces initiatives nous rendent davantage conscients des causes profondes des conflits.

La communauté internationale doit assumer ses responsabilités pour ce qui est de l'épidémie du sida en Afrique subsaharienne. Le développement rapide du VIH/sida pourrait sceller le destin de plus de 30 millions d'Africains au cours des cinq prochaines années; l'épidémie réduit à néant des décennies de développement et porte atteinte au tissu social des nations; elle pourrait déstabiliser des régions entières. L'épidémie du sida n'est pas un problème local, mais une question de sécurité de dimension mondiale. L'Afrique a un énorme potentiel, mais des millions de personnes continuent de survivre avec moins d'un dollar par jour.

Le transfert croissant de capitaux privés va rarement aux pays africains. Nous devons faire davantage pour intégrer l'Afrique à l'économie mondiale. Il faut améliorer les possibilités commerciales. Nous devons accorder un libre accès aux marchés des pays industrialisés, même pour les produits où les pays africains ont un avantage compétitif réel.

Le cadre légal de l'Organisation mondiale du commerce doit prendre en compte les difficultés particulières des pays en développement. Il faut améliorer l'assistance technique en matière d'échanges commerciaux.

Nous savons que la paix et la sécurité sont des conditions fondamentales du développement socioéconomique. Les guerres, les troubles internes et l'insta-

bilité politique ont dévasté de vastes secteurs en Afrique et causé des souffrances humaines indescriptibles. Il ne faut pas s'attendre à des solutions faciles, mais nous devons agir ensemble pour prévenir et régler les conflits armés en Afrique.

Il y a de plus en plus d'initiatives africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité. La communauté internationale doit appuyer cette tendance par une participation active. Nous devons faciliter la mise en place de capacités par les organisations africaines pertinentes, et soutenir les efforts de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. L'Afrique elle-même doit créer les conditions d'une participation de la communauté internationale. Nous saluons les initiatives du Conseil de sécurité destinées à créer une base commune pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en invitant les parties concernées à des discussions et à des sessions extraordinaires du Conseil à New York.

Même si les pourparlers de Camp David n'ont pas donné lieu à un accord au Moyen-Orient, ils représentent un pas majeur en avant. Ils ont permis de réduire les divergences sur des questions clés et une percée n'a jamais paru aussi proche. Mais le temps presse et je demande aux parties de saisir cette occasion historique. Je salue le courage politique dont ont fait montre les dirigeants israéliens et palestiniens pour parvenir à une solution durable. Je me félicite de la récente décision du Conseil central palestinien de reporter sa décision sur la question de proclamation d'un État et ce, dans l'intérêt de futures négociations.

La démocratie est un facteur de paix. Les démocraties sont beaucoup moins sujettes aux conflits violents. Le Secrétaire général a récemment attiré l'attention sur les démocraties de façade. Par elles-mêmes, des élections ne transforment pas une dictature en démocratie. Les élections peuvent même conduire à un revers si les frustrations s'aiguisent et si les tensions se transforment en violence.

Le Danemark axe de plus en plus ses efforts sur la prévention et la gestion des conflits violents, dans le cadre de notre engagement global dans les pays en développement et de notre participation active aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous renforcerons cette capacité pour réagir rapidement et efficacement.

Nous continuerons également de soutenir la coopération régionale lorsqu'il s'agit de faire face à la diffusion incontrôlée des armes de petit calibre. Les mines

terrestres constituent un obstacle majeur au développement. Des efforts accrus de la part des Nations Unies, des gouvernements et des organisations non gouvernementales sont nécessaires. Aujourd'hui, une nouvelle impulsion doit être donnée. La deuxième rencontre des États parties à la Convention d'Ottawa constitue une occasion utile à cet effet.

Les opérations de paix ne se limitent plus à séparer durablement les parties belligérantes ou à contrôler des cessez-le-feu. Elles constituent une entreprise globale et complexe impliquant, entre autres, le désarmement, la démobilisation des combattants, le contrôle du déroulement des élections, la surveillance du respect des droits de l'homme et la formation de la police. Nous devons permettre à l'ONU de s'adapter aux nouvelles réalités, de mieux faire les choses et d'éviter des échecs comme ceux du Rwanda. J'appuie pleinement les recommandations du rapport Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies. Nous devons appuyer davantage l'Organisation sur les plans politique et financier. Je salue l'évolution envisagée vers l'utilisation de forces de police civile et la primauté du droit, comme je me félicite de l'accent mis sur la rapidité de déploiement du personnel militaire et civil. Les experts policiers et judiciaires sont indispensables à la reconstruction de l'économie dans la société civile, et leur travail doit être fondé sur une solide stratégie de consolidation de la paix. Une coopération étroite entre l'ONU et les autres organisations internationales est nécessaire. Nous devons mettre en place un partenariat entre l'ONU et les parties régionales intéressées.

L'an dernier le Secrétaire général a appelé les États Membres à mener des politiques plus efficaces pour mettre fin aux massacres organisés et aux violations des droits de l'homme. J'appuie entièrement ce point de vue. Nous ne pouvons rester sans venir en aide à de vastes groupes de population lorsque les autorités nationales ne remplissent pas leurs responsabilités. Les conflits au Kosovo et au Timor oriental soulèvent de graves questions sur certains des principes classiques du droit international : le principe de souveraineté de l'État, le principe de respect des droits de l'homme et le principe de non-recours à la force dans les relations internationales. D'une part, nous avons incorporé une règle fondamentale du droit international à la Charte des Nations Unies – l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales sauf en cas d'autorisation par le Conseil de sécurité ou en cas de légitime défense. D'autre part, de nombreux pays

s'estiment dans l'obligation politique et morale de réagir face à des atrocités qui entraînent des souffrances humaines à grande échelle dans un État tiers.

Il n'y a pas de solution bien définie à ce dilemme. Mais une chose est certaine : on ne peut pas utiliser un principe juridique, comme la souveraineté, pour couvrir des crimes contre l'humanité ou d'autres violations graves des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité a une obligation morale d'agir au nom de la communauté internationale. Nous devons nous rappeler que l'ONU a été fondée pour, selon l'expression de la Charte, « proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme ». Toute intervention reflète un échec de la prévention. En dernier recours, la communauté internationale doit avoir la capacité d'agir face aux massacres délibérés ou au nettoyage ethnique, même si le Conseil de sécurité est bloqué. La gageure est de maintenir ouverte l'option de l'intervention humanitaire sans autorisation du Conseil de sécurité dans les cas extrêmes, sans pour autant mettre en péril l'ordre juridique international.

Nous devons veiller à ce que le Conseil de sécurité fonctionne aussi efficacement que possible, sous peine de voir diminuer l'influence du Conseil. Les membres permanents du Conseil de sécurité ne devraient exercer leur droit de veto que pour les questions d'importance vitale. Je réitère par conséquent ma proposition d'établir une règle de procédure, selon laquelle un membre permanent du Conseil de sécurité devrait indiquer les motifs de sa décision d'exercer son droit de veto dans une situation donnée, et expliquer en outre ce qui lui fait considérer que des questions d'importance vitale sont en jeu. J'espère que l'on développera cette idée et qu'elle obtiendra un large soutien.

J'ai abordé les possibilités et les défis nouveaux que nous apporte le nouveau millénaire; je voudrais terminer en rappelant à l'Assemblée que d'anciens défis restent encore à relever. Les armes de destruction massive constituent un héritage mortel de la guerre froide. Nous devons continuer de nous pencher sur ce problème. Certains États continuent d'acquérir des armes de destruction massive et de se constituer un stock de missiles. Il est nécessaire d'améliorer encore les régimes internationaux de non-prolifération. La paix, le développement et les droits de l'homme sont les fondements de l'activité de l'ONU depuis ses premiers jours. Et ils restent fondamentaux. C'est avant tout aux gouvernements qu'incombe la responsabilité d'instaurer un monde plus pacifique, plus prospère et plus

juste, mais l'ONU existe pour nous y aider. Le Sommet du millénaire a confirmé notre volonté commune de collaborer, en nations véritablement unies.

Je ne saurais quitter cette Assemblée avant d'avoir exprimé ma profonde préoccupation face à la situation en Birmanie. Le traitement réservé à Mme Aung San Suu Kyi est scandaleux et je demande au régime birman de redonner à Mme Aung San Suu Kyi sa liberté de parole, de circulation et de communication.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Youssouf Ouedraogo, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso.

M. Ouedraogo (Burkina Faso) : Voilà exactement une semaine se tenait, dans cette même salle, le Sommet du millénaire, auquel ont pris part de manière active et interactive plus de 150 souverains, chefs d'État et de gouvernement.

Ce Sommet, que ma délégation tient une de fois de plus à saluer, a eu le grand mérite, en mettant ensemble toutes ces éminentes personnalités, de faire un véritable état du monde, à travers une relecture sans complaisance de la mission et des objectifs stratégiques et fondamentaux assignés à l'Organisation des Nations Unies.

Que dire de plus, que dire de mieux?

Les conclusions auxquelles nos dirigeants sont parvenus et qui touchent à la substance même des problèmes divers et ondoyants qui minent l'humanité, constituent la trame des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session. Elles nous offrent ainsi l'opportunité de « battre le fer tant qu'il est chaud » et de faire le pas immédiat de leur mise en oeuvre là où cela est possible.

De ce point de vue, le débat général auquel nous procédons actuellement constitue un véritable défi. Défi de notre esprit de suite, mais aussi défi de notre capacité d'aller à l'essentiel.

Mais avant d'aller plus loin, permettez, Monsieur le Président, que je vous exprime, au nom de ma délégation, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de notre Assemblée. Cette élection est un hommage mérité rendu à vous-même et à votre pays, la Finlande, avec laquelle le

Burkina Faso entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération.

Membre du Bureau de surcroît, mon pays tient à vous assurer de toute sa disponibilité et de son entière coopération.

Nos félicitations vont également à S. E. M. Theoben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour l'efficacité avec laquelle il a conduit les travaux de la précédente session de notre assemblée.

Je voudrais également renouveler l'appréciation et l'appui du Burkina Faso à l'action du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, qui conduit les affaires de notre Organisation mondiale avec courage, lucidité et détermination.

Assurément, le millénaire qui s'achève restera à jamais gravé dans la mémoire de l'humanité. Il le sera malheureusement en lettres de sang, parce qu'il aura vu, en spectateur pratiquement impuissant, la montée de l'esclavage, de la colonisation, de la discrimination raciale; à l'escalade des guerres les plus atroces; à la dégradation continue de l'environnement; et à la détérioration des termes de l'échange. Mais il le sera aussi en lettres d'or, tout simplement parce qu'il aura été le témoin de progrès prodigieux au plan scientifique et technologique, et au plan des croissances économiques et industrielles, quand bien même la structure de répartition des fruits engendrés par ceux-ci aura été des plus visqueuses et inégalitaires.

Aucun continent autant que le continent africain, aucun peuple autant que les peuples africains ne portent en eux aujourd'hui les stigmates de ces fléaux dont ils resteront à jamais marqués et de ces progrès dont ils auront peu ou prou bénéficié. Face à une telle réalité, il apparaît à ma délégation que c'est ensemble et de manière solidaire que nous devons assumer cette histoire, accepter d'en être la mémoire vive et collective, et tirer les leçons qui s'imposent pour accroître notre capacité de résoudre avec plus d'efficacité et d'équité, les problèmes de sécurité, de paix, de développement et de mieux-être qui forment le corpus de nos priorités. Qu'il s'agisse de la résolution des conflits latents ou ouverts qui continuent de décimer nos populations et de les jeter par milliers sur les chemins de l'exil; ou qu'il s'agisse de la recherche de solutions durables aux problèmes du sous-développement, du poids insupportable de la dette, de la pandémie du sida, du paludisme, des catastrophes naturelles et écologiques, il nous faut,

quoique cela nous en coûte, faire constamment un retour aux sources, un appel au passé, à l'histoire.

En cela et pour cela, je voudrais ici lancer un appel solennel à la conscience des peuples des Nations Unies, afin que l'hégémonisme et la domination des uns sur les autres ne caractérisent pas notre Organisation au cours du troisième millénaire, trahissant ainsi cette histoire et faisant de notre mémoire collective, une mémoire sélective.

Comme l'Assemblée générale le sait, malgré les progrès réalisés au cours du deuxième millénaire, les interrogations et les inquiétudes des pays en développement, principalement ceux d'Afrique, persistent. Ces interrogations et ces inquiétudes ne trouvent pas seulement leur fondement dans l'accélération et l'aggravation sans précédent de leur paupérisation continue. Elles tirent également leur raison d'être, hélas, du fait qu'aujourd'hui encore, à l'orée du XXI^e siècle, les relations internationales continuent d'être essentiellement fondées sur des rapports de forces. Cette triste réalité est aggravée par le fait qu'avec la fin de la guerre froide, nous assistons passifs, résignés, au développement du règne de la pensée unique.

Le moment est venu, comme l'ont exprimé du haut de cette tribune la plupart des chefs d'État et de gouvernement, d'entreprendre aux plans national, régional et international les réformes nécessaires à l'édification d'un monde plus juste, plus équitable, plus solidaire et plus fraternel. Gageons que le défi fondamental, j'allais dire l'héroïsme du nouveau millénaire, consistera à aller ensemble sereinement, solidairement et démocratiquement dans la mondialisation tout en demeurant nous-mêmes, c'est-à-dire en gardant nos valeurs intrinsèques et notre dignité d'hommes libres.

S'agissant de l'Organisation des Nations Unies, notre conviction est qu'une plus grande démocratisation de l'institution s'impose désormais comme une nécessité impérieuse. Cette démocratisation doit se traduire par une profonde réforme des procédures de prise de décisions au sein du système des Nations Unies, notamment au sein du Conseil de sécurité, allant de pair avec une plus grande prise en compte des questions de développement, en particulier par le biais de l'approfondissement de l'idée d'un Conseil de développement avancée ici même par le Sommet du millénaire. Elle doit également se traduire par la réalisation du caractère véritablement universel de l'Organisation. À ce titre, le Burkina Faso salue l'admission de Tuvalu

en tant que 189e État Membre et considère comme injuste de continuer à marginaliser la République de Chine, pays qui réunit pourtant toutes les conditions d'un État souverain pour retrouver sa place au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Tout au long de son histoire, particulièrement depuis les années 90, le Burkina Faso, tirant les leçons de sa propre expérience, pétrie de la culture du dialogue et de la négociation, a fondé sa contribution à la recherche des solutions aux conflits nationaux et sous-régionaux, sur le dialogue et la concertation, persuadé que seuls le dialogue et la concertation, qui ne sont en rien les armes des faibles, constituent la seule voie pour parvenir à une paix durable.

Aussi, est-ce avec beaucoup d'étonnement et de déception que mon pays se voit depuis un certain temps obligé de faire face à des accusations et à des récriminations de toutes sortes, sans fondement aucun. Est-ce là le fait d'une volonté délibérée de nuire, ou simplement d'une incompréhension? Non, il n'est pas bon, non, il n'est pas juste que dans nos efforts de recherche de solutions durables aux conflits, nous cédions à la tentation facile des accusations, des récriminations, des condamnations et des exclusions. Le Burkina Faso n'a jamais hésité à donner le gage de sa bonne foi, à manifester sa disponibilité à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, et à affirmer sa volonté de transparence.

C'est pourquoi, s'agissant des questions de l'Angola et de la Sierra Leone, il a mis en place un comité interministériel chargé de suivre et de contrôler l'application des sanctions édictées par le Conseil de sécurité. Il a également invité celui-ci à entreprendre au Burkina Faso, toutes investigations jugées nécessaires à la manifestation de la vérité. Ainsi, deux délégations des Nations Unies viennent d'y séjourner. Leurs responsables ont déclaré avoir accompli leur mission en toute liberté et en toute sérénité.

Dans le même esprit, face aux récentes assertions pour le moins surprenantes de la Guinée, nous tenons à rassurer ce pays frère et ami, et la communauté internationale, que le Burkina Faso n'est mêlé ni de près ni de loin à ces événements malheureux. Nous redisons notre disponibilité à accueillir ou à appuyer toute démarche susceptible de faire la lumière sur cette affaire qui nous afflige profondément.

Au plan national, le Burkina Faso poursuit résolument la consolidation et l'enracinement du processus

démocratique engagé depuis 1990 et qui se caractérise principalement par l'organisation régulière et systématique d'élections au triple niveau, municipal, législatif et présidentiel, dans des conditions d'objectivité, de transparence et d'équité reconnues par la communauté internationale; le renforcement des libertés publiques et la promotion des droits humains; le financement public des partis politiques, des syndicats et de la presse privée; la reconnaissance à l'opposition d'un statut officiel; la réforme du système judiciaire pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de consolidation et de régulation de l'état de droit; l'approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance locale.

Dans le domaine économique, le Gouvernement burkinabé concentre son action sur la mise en place d'un véritable développement solidaire, ayant pour priorité, l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement, l'autosuffisance alimentaire, l'éducation et la santé pour tous.

Nous nous réjouissons de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés visant à réduire substantiellement la dette des pays pauvres et très endettés et de l'élection de notre pays à ce mécanisme qui renforce sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Au plan africain, le Burkina Faso a toujours œuvré au renforcement des relations de bon voisinage et à la réalisation de l'intégration sous-régionale et régionale ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité.

C'est ce qui justifie son engagement en faveur de l'ancrage institutionnel et du renforcement des organisations sous-régionales de coopération ou d'intégration dont il est membre, notamment, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des États sahélo-sahariens dont nous espérons qu'elle obtiendra le statut d'observateur auprès de l'ONU.

C'est ce qui justifie également qu'il n'ait ménagé aucun effort pour apporter sa contribution à la création de l'Union africaine que les peuples africains appellent de tous leurs vœux.

Telles sont les idées-forces que le Burkina Faso tenait à partager avec la communauté internationale et qui témoignent de son attachement indéfectible aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies et de sa foi inébranlable en notre capacité commune de forger en-

semble un avenir meilleur, un avenir radieux pour toute l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Ahmed Ould Sid Ahmed, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République islamique de Mauritanie.

M. Ould Sid Ahmed (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de féliciter, au nom de la délégation de la République islamique de Mauritanie, M. Harri Holkeri, de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en sa cinquante-cinquième session. Nous sommes sûrs que ses qualités personnelles et sa grande expérience politique et diplomatique sont le meilleur garant de succès pour cette session, et je voudrais l'assurer que la coopération de la délégation de mon pays lui est acquise dans cette noble tâche.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes remerciements à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, pour la façon éminente dont il a dirigé les travaux de la session qui vient de s'achever. Je tiens aussi à rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour les efforts soutenus qu'il a déployés en vue de faire aboutir la réforme et la restructuration de l'Organisation afin d'améliorer son mode de fonctionnement et de renforcer son rôle dans tous les domaines, l'adaptant ainsi aux exigences et aux défis de l'époque.

À cet égard, nous avons écouté avec attention la présentation que le Secrétaire général a faite au début de nos travaux de son rapport sur l'activité de l'Organisation. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Tuvalu en tant que nouveau Membre de notre Organisation. Nous sommes prêts à coopérer activement avec ce pays dans la poursuite des objectifs de l'Organisation.

Le processus de réforme et de restructuration des organes de l'ONU est devenu une nécessité pressante qu'exige l'intérêt commun. Les conditions dans lesquelles l'ONU fut créée, il y a plus de 50 ans, ont changé et d'importants événements se sont produits sur tous les plans et dans tous les domaines, ce qui fait de la révision de la structure de l'Organisation et de ses méthodes une nécessité impérieuse.

C'est dans cet esprit que mon pays appuie l'idée d'un élargissement du Conseil de sécurité, conformément aux principes de la démocratie, de la transparence

et de l'équité, afin d'assurer une représentation géographique équitable au sein de cet organe et de refléter le caractère universel de l'Organisation, tel qu'il est consacré à l'Article 24 de la Charte.

Notre session se tient au seuil du troisième millénaire, à un moment où une grande partie de l'humanité continue de vivre dans des conditions qui ne lui permettent pas de réaliser ses aspirations légitimes à vivre dans un monde de paix, de justice et de prospérité. En dépit des indicateurs encourageants dans certains pays du tiers-monde, la tendance générale indique un élargissement du fossé qui sépare le monde développé du monde en développement, ce dernier faisant face à des défis énormes qui dépassent ses capacités, à savoir le fardeau de l'endettement, la détérioration des termes de l'échange, la difficulté à accéder aux marchés internationaux et la faiblesse des investissements étrangers.

Cette situation exige que l'Organisation s'efforce d'alléger les fardeaux économiques et sociaux imposés aux pays en développement et les aide à accélérer le développement de manière efficace grâce à une augmentation de l'aide publique au développement, à l'injection d'investissements étrangers accrus et à l'ouverture des marchés des pays développés aux produits en provenance des pays en développement, ce qui contribuera à l'établissement d'un nouvel ordre mondial fondé sur la concertation, la coopération et la solidarité entre tous les États.

Le problème de la dette doit aussi recevoir l'attention nécessaire car il pèse lourdement sur les économies des pays en développement. Ceci est dans l'intérêt de la communauté mondiale tout entière. À cet égard, mon pays espère que les initiatives prises au sujet de la dette des pays pauvres très endettés pourront contribuer à la solution de cette problématique qui entrave actuellement les efforts de développement de ces pays.

Notre monde actuel fait face à plusieurs problèmes et défis dont les effets dépassent les frontières nationales et dont les dangers menacent la sécurité nationale, régionale et internationale et sapent les réalisations accomplies dans tous les domaines, ce qui nous impose d'oeuvrer sans relâche pour essayer de les résoudre de façon adéquate. À titre d'exemple, nous citerons le terrorisme, la pauvreté et la violation des droits de l'homme.

À cet égard, mon pays réitère sa condamnation du phénomène dangereux du terrorisme, quelles qu'en

soient l'origine et la forme, et appelle au renforcement de la coopération et de la concertation au niveau international, afin de lutter avec détermination et fermeté contre ce phénomène.

Conscient de la nécessité de formuler des politiques et de prendre les mesures nécessaires à la lutte contre la pauvreté comme préambule à tout développement durable, mon pays a créé un commissariat chargé de la lutte contre la pauvreté, qui aura pour tâche d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes orientés vers l'action visant essentiellement à préparer les citoyens à jouer pleinement leur rôle en tant qu'agents et finalités du développement. Ce commissariat veillera également à garantir et à promouvoir les droits individuels et collectifs.

Dans ce contexte, il convient de rappeler la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social qui s'est tenue à Genève au mois de juin dernier et qui a réaffirmé son adhésion au programme adopté au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995.

Nous espérons que les résultats auxquels cette session a abouti contribueront à améliorer les conditions de vie de tous les peuples et à réaliser un développement durable par le renforcement des liens entre les questions sociales et le développement.

Nous enregistrons avec satisfaction les résultats auxquels ont abouti les travaux de la session spéciale de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 », qui s'est tenue elle aussi au mois de juin 2000, et nous espérons qu'ils vont faire progresser le rôle de la femme dans tous les domaines.

La République islamique de Mauritanie poursuit une politique extérieure fondée sur des bases solides, à savoir le bon voisinage, la coexistence pacifique et le renforcement de la coopération sur les plans régional et international. En vertu de ces principes, mon pays accorde une grande importance à la consolidation de la stabilité et à l'élimination des conflits et des foyers de tensions qui sont de nature à menacer la paix et la sécurité internationales et à entraver le développement dans de nombreuses régions du monde.

Tout en réaffirmant son appui pour le processus de paix au Moyen-Orient, mon pays estime qu'il ne peut y avoir de paix juste, durable et globale dans la région que sur la base du canevas de Madrid, du principe de la terre contre la paix et de la mise en oeuvre

intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de manière à assurer le retrait total par Israël des territoires palestiniens occupés et du Golan syrien, le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, et en premier lieu son droit à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant avec pour capitale la ville sainte d'Al Qods Al Charif (Jérusalem), qui nécessite l'intensification des efforts pour surmonter les obstacles qui se dressent encore sur la voie de la paix dans une région qui en a tellement besoin afin de libérer les potentialités et ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de ses peuples. Dans ce cadre, nous enregistrons avec satisfaction le retrait israélien du sud du Liban.

Nous avons l'espoir que les efforts vont se conjuguer pour rétablir la stabilité et l'harmonie dans la région du Golfe. Tout en affirmant son attachement à la légalité internationale et sa détermination de la respecter, mon pays réaffirme son refus de tout ce qui est susceptible de porter atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Koweït, comme il affirme également son rejet de toute mesure mettant en péril l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous demandons, en même temps, la levée de l'embargo qui a été imposé au peuple iraquien frère et dont celui-ci a tant souffert. En fait, ce sont les enfants, les femmes et les personnes âgées qui en ont souffert le plus.

Dans la région du Maghreb arabe, mon pays oeuvre résolument, en coopération avec les pays frères au sein de l'Union du Maghreb arabe, au renforcement de la coopération et de la concertation en vue de réaliser les aspirations des peuples maghrébins.

En ce qui concerne le Sahara occidental, mon pays tient à réitérer sa disponibilité à tout mettre en oeuvre pour faciliter l'application du plan de règlement de l'ONU en vue de résoudre le conflit du Sahara occidental.

S'agissant des développements de la crise de Lockerbie, nous notons avec satisfaction les progrès réalisés sur la voie d'un règlement global de la crise, y compris la suspension de l'embargo imposé à la Libye. Tout en nous félicitant du succès des démarches diplomatiques qui ont abouti à un progrès substantiel dans le sens de la résolution de ce problème, nous estimons qu'il est temps que le Conseil de sécurité prenne les dispositions nécessaires pour la levée de l'embargo imposé à la Jamahiriya arabe libyenne soeur.

Par ailleurs, tout en exprimant notre profonde inquiétude à l'égard de la persistance du conflit en Somalie, nous exprimons l'espoir de voir les frères somaliens engager un dialogue constructif, dans un esprit responsable et patriotique, en vue de parvenir à un règlement pacifique qui permette à ce pays de recouvrer son unité et sa souveraineté nationales et connaître à nouveau la stabilité et la concorde.

Nous regrettons également la persistance de la tension en Sierra Leone et espérons que les efforts déployés produiront leurs fruits afin que ce pays qui a souffert de neuf années de guerre destructrice puisse jouir de nouveau de la stabilité et de la concorde.

En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, nous réaffirmons notre appui à l'accord de Lusaka qui constitue à notre sens le seul cadre acceptable pour aboutir à une solution pacifique globale et durable.

En ce qui concerne l'Angola, mon pays réaffirme son appui total aux résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité et demande au mouvement de l'UNITA de respecter ses engagements découlant des accords de Lusaka afin que la paix et la sécurité puissent être rétablies dans ce pays.

Pour ce qui est du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, nous enregistrons avec satisfaction le cessez-le-feu obtenu grâce aux efforts du Président de la République algérienne démocratique et populaire soeur, M. Abdelaziz Bouteflika, qui était alors président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, et nous espérons que les négociations en cours entre les deux parties aboutiront à un règlement définitif du conflit.

Et en ce qui concerne le Kosovo, mon pays enregistre avec satisfaction les mesures positives qui ont été prises pour mettre fin à la violence, établir la confiance et reconstruire ce que plusieurs années de guerre ont détruit.

L'Organisation des Nations Unies a été créée afin de réaliser des objectifs communs à l'ensemble de l'humanité, à savoir le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Dans sa lettre et dans son esprit, la Charte de notre Organisation contient des dispositions qui assurent le juste équilibre entre les droits et les obligations de tous et qui visent à réaliser l'intérêt commun de la société internationale. Aussi, sommes-nous tenus aujourd'hui, alors que nous

nous trouvons à l'aube du troisième millénaire, de consacrer nos efforts à honorer les engagements découlant de la Charte et à oeuvrer ensemble à l'édification d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'égalité et la justice et visant à préserver la paix et la sécurité dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Iaiá Djaló, Ministre des affaires étrangères et des communautés de la Guinée-Bissau.

M. Djaló (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement M. Harri Holkeri de la Finlande à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et réaffirmer notre confiance dans sa capacité à diriger les travaux de la présente session. La délégation de la Guinée-Bissau que j'ai le privilège de diriger, assure le Président de sa pleine coopération. Nous tenons également à féliciter son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, qui s'est acquitté de son mandat d'une manière constructive, en contribuant grandement aux travaux de l'Assemblée générale.

Nous voudrions exprimer notre confiance et notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le remercier des importantes mesures qui ont été prises à la suite de son initiative en faveur d'une réforme profonde de l'ONU et du renforcement de la crédibilité internationale de l'Organisation.

L'universalité de l'ONU s'enrichit chaque fois qu'un nouvel État Membre est admis. En se joignant à l'ONU, Tuvalu a affirmé à la communauté internationale qu'il assumera la responsabilité du plein exercice de sa souveraineté. Son adhésion à l'Organisation renforce la nature représentative de cette tribune mondiale.

En ce troisième millénaire, tandis que nos regards sont tournés vers un siècle nouveau, nous traversons une période historique dans laquelle des événements nouveaux et significatifs suscitent des espoirs nouveaux sur la scène internationale.

Toutefois, ce diagnostic est empreint à la fois d'espoir et de scepticisme, car il montre que la période de transition que nous traversons porte en elle autant de facteurs d'intégration que de désintégration.

Si, d'une part, la fin du monde bipolaire qui domine les relations internationales a diminué les antagonismes idéologiques, ce nouveau processus sans précé-

dent, en détruisant les vieux équilibres politiques et stratégiques, encourage les pulsions démocratiques, libère l'énergie des États et leur permet de créer un nouvel ordre international mieux adapté aux réalités actuelles.

D'autre part, la montée des aspirations nationalistes, appuyée par l'aspiration à une évolution libre, a provoqué l'éclatement de vieux conflits, dont certains ont fini par être oubliés. Ce phénomène a entraîné une croissance exponentielle de conflits qui menace la cohésion interne des États ainsi que la paix et la sécurité internationales.

On a légitimement prédit que l'économie internationale pourrait tirer profit des dividendes de la paix découlant de la fin de la course aux armements. On a pensé que ces ressources seraient investies dans les pays les plus pauvres et contribueraient ainsi à l'accélération de la croissance économique et du développement. Notre sentiment est toutefois qu'en raison de l'état actuel des relations économiques internationales, ces attentes optimistes n'ont pas porté fruit.

Comme l'équilibre international des forces a changé, la position relative qui situait les différents pays dans la hiérarchie politique et économique internationale a aussi changé. La nature même des relations entre les États a été transformée. Mais, les règles et pratiques qui structurent un nouvel ordre international ne sont pas encore définies. Notre sentiment est qu'il s'agit là du principal problème non résolu. Cela invite la communauté des nations, par le biais de nos institutions communes, à œuvrer avec détermination pour mener à bien la transition en cours.

Pour cela, il est essentiel de pourvoir de moyens d'action le système de sécurité collective qui s'incarne dans l'ONU. En particulier, nous attachons une grande importance à la revitalisation de l'Assemblée générale et à la rationalisation de son ordre du jour. Nous estimons également qu'il est nécessaire de réformer le Conseil de sécurité pour que cet organe, qui a des responsabilités particulières, puisse s'acquitter de sa mission d'origine et devienne à nouveau le principal instrument politique à travers lequel l'ONU agit.

L'ONU suscite des attentes sans précédent. Nous devons tous nous employer à trouver une solution aux crises structurelles et financières que connaît actuellement l'Organisation. Il sera nécessaire de réactiver son dynamisme de manière à mettre en œuvre l'« Agenda

pour la paix » et de traduire dans la réalité l'« Agenda pour le développement ».

On sait que la Guinée-Bissau vient de traverser l'une des plus graves crises de son histoire récente. Nous ne sommes pas encore remis des effets terribles d'une guerre absurde et désastreuse. Outre des pertes irréparables en vies humaines, la Guinée-Bissau a été profondément traumatisée par un conflit qui a pratiquement détruit l'ensemble des infrastructures existantes. La Guinée-Bissau a été davantage appauvrie et rendue plus vulnérable encore. Sa reconstruction, dont les fondations sont fragiles, sera très difficile car même les tâches simples revêtent une priorité urgente. L'urgence et le volume même de l'effort nécessaire pour reconstruire notre pays dépassent les ressources limitées d'un gouvernement qui est au bord de l'épuisement. Pour réussir, cet effort devra être complété par une participation effective de tous les partenaires de la Guinée-Bissau.

Dans cette nouvelle ère de restauration de la légalité démocratique, le peuple de la Guinée-Bissau a élu un nouveau Gouvernement dans le cadre d'une démocratie pluraliste. La nouvelle Assemblée nationale populaire a approuvé un programme d'action général, préparé par le Gouvernement, qui définit une stratégie de développement durable visant à mettre en œuvre les priorités identifiées en collaboration avec les partenaires de la Guinée-Bissau. Ce programme d'action et le projet d'édification d'une société nouvelle, exigés par l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, ont été définis par le nouveau Président de la Guinée-Bissau, qui a été librement élu par le peuple. Conscient de la responsabilité sacrée qui lui incombe, le Président Kumba Yalá s'est engagé à faire respecter ce programme d'action.

Comme en d'autres occasions dans le passé, quand nous avons bénéficié de la solidarité opportune et précieuse de la communauté internationale, nous espérons que le progrès politique, économique et social de la Guinée-Bissau trouvera de nouveau appui et soutien.

Amilcar Cabral, le fondateur de notre nation, se considérait et considérait les autres combattants de la liberté comme luttant au service des nobles causes défendues par l'ONU. Aujourd'hui, après la lutte héroïque qui a conduit à notre indépendance, et grâce également à l'appui que nous avons reçu de la communauté internationale et de l'ONU, la Guinée-Bissau

participe aux plus hautes instances diplomatiques mondiales avec sérénité et détermination et elle mène une recherche continue pour améliorer l'héritage de nos aïeux.

Ainsi, agissant avec responsabilité et en fonction des exigences propres à chaque cas, la Guinée-Bissau a lancé ses propres initiatives, en même temps qu'elle a présenté des propositions visant à défendre ses intérêts et à contribuer à la promotion des causes de la paix et de la coopération internationale. Nous reconnaissons que, dans la situation internationale actuelle, pleine de conflits et de contradictions, l'ONU demeure, indiscutablement, l'instance nécessaire pour la mise en œuvre des activités entreprises par notre Gouvernement pour affirmer la présence internationale de la Guinée-Bissau.

Les cinq pays africains lusophones se sont joints au Brésil, au Portugal et au Timor oriental – lequel est encore un observateur – pour constituer la Communauté des pays de langue portugaise. Cette communauté lusophone est caractérisée par la solidarité et la tolérance, fondées sur des sentiments communs enracinés dans une fusion de cultures où s'exprime l'expérience de nos peuples respectifs.

Nous saluons l'évolution en cours dans les processus de démocratisation des structures gouvernementales à Sao Tomé-et-Principe, au Mozambique et au Cap-Vert, semblable à celle qu'a connue la Guinée-Bissau. Ceci permettra à nos Gouvernements de mieux répondre aux aspirations légitimes de nos peuples.

Nous tenons à exprimer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple angolais, qui ont connu le cauchemar de près de 40 années de guerre. Nous appuyons les efforts qu'ils déploient à la recherche de la paix et de la réconciliation nationale. Nous appuyons vivement la mise en œuvre par l'ONU du Protocole de Lusaka et la pleine application des sanctions prises par le Conseil de sécurité.

Dans notre sous-région d'Afrique occidentale, la Guinée-Bissau a essayé, au titre de son désir d'intégration, de démontrer un engagement politique visant à améliorer ses relations avec les pays voisins, de manière à promouvoir la cause de la paix, et elle y a dans une certaine mesure réussi.

Dans cet esprit, nous reconnaissons que, par essence, le conflit en Casamance est un problème interne du Sénégal. Nous percevons aussi les effets néfastes

qu'il a sur les pays voisins. Notre pays est disposé à travailler pour trouver une solution équitable et mettre un terme pacifique à ce conflit. Cependant, nous n'avons pas le sentiment d'être responsables de ce conflit, ou d'en être à l'origine. Les actions constructives entreprises par les Présidents Kumba Yalá (Guinée-Bissau) et Wade (Sénégal), avec l'aide du Président Jammeh (Gambie), nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

Nous déplorons profondément la tragédie qui s'est abattue sur la Sierra Leone, pays voisin. Le regain de violence y provoque une catastrophe humanitaire. Nous pressons les factions belligérantes et le Gouvernement de la Sierra Leone de coopérer avec la communauté internationale pour trouver une solution définitive à ce conflit fratricide.

La Guinée-Bissau reste préoccupée par la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grand Lacs. Il faut faire appel à la volonté politique des pays de la région pour calmer les tensions et continuer à rechercher une solution juste.

La persévérance des pays intéressés a permis la conclusion des accords de Lusaka. Il faut maintenant les mettre en application d'une façon rapide et complète. Ces accords constituent le cadre essentiel pour le règlement du conflit. Nous sommes convaincus que le chemin vers la paix passe par l'application de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité qui a établi la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Dans la corne de l'Afrique, la Guinée-Bissau se félicite que l'Éthiopie et l'Érythrée aient accepté le plan de paix élaboré par l'Organisation des États africains. Nous encourageons les deux parties à poursuivre sur la voie du dialogue, de la négociation, et à continuer de coopérer avec cette organisation.

Au Moyen Orient, région à proximité immédiate de l'Afrique, le processus de paix entre dans une phase décisive. Il faut accélérer ce processus et la recherche de l'équité afin de parvenir à une paix durable et juste. Cette paix doit respecter à la fois les droits inaliénables du peuple palestinien à un État indépendant, et l'indépendance de tous les autres États de la région, y compris Israël.

Loin du continent africain, la Guinée-Bissau continue d'accorder une attention particulière à la question du Timor oriental. Des liens culturels et histo-

riques nous rapprochent tout spécialement de ce pays. Nous suivons de près le travail de la Mission des Nations Unies au Timor oriental et la récente mise en place d'un Gouvernement de transition. Nous espérons que ce processus débouchera sur l'indépendance complète du Timor oriental (Timor Lorosae) et son admission au sein de l'ONU comme État membre de plein droit.

Enfin, nous pensons que les embargos imposés à certains pays affectent les groupes de populations les plus pauvres, en particulier les femmes et les enfants. Il faudrait recourir au dialogue et à la négociation pour trouver des solutions définitives à ces situations.

À l'heure de la mondialisation, nous ne devrions pas perdre de vue l'être humain et ses besoins vitaux. Il est légitime d'escompter que le progrès apporte des bienfaits, mais il est aussi légitime d'attendre de la croissance économique, une justice sociale. L'humanité fait face à de nombreux défis. Le plus important est, sans aucun doute, celui de parvenir à un développement complet car c'est précisément le manque de développement qui est la cause majeure des conflits qui déclenchent les principales crises sur notre planète. C'est pourquoi, si nous voulons que la mondialisation tienne ses promesses, il nous faut apprendre à mieux travailler et agir ensemble pour en corriger ses effets négatifs.

Il faut d'urgence accélérer le dialogue Nord-Sud sur des bases équitables. Il faut développer un large réseau de coopération Sud-Sud avec pour objectif d'atténuer les dangers de la mondialisation. Ces efforts doivent être appuyés sans réserve par la communauté internationale dans le cadre d'un vrai partenariat pour le développement. À notre opinion, un partenariat de ce genre devrait nous permettre de trouver les modalités d'une action internationale cohérente pour assurer une croissance économique durable qui puisse générer un vrai développement.

Les politiques d'ajustement structurel adoptées par la plupart des pays africains témoignent en elles-mêmes de la volonté de ces pays d'améliorer leur gestion économique. Néanmoins, dans la plupart des cas, nos partenaires pour le développement n'ont guère été sensibles aux sacrifices consentis et à l'urgence des problèmes. De notre point de vue, il faut identifier les mécanismes qui permette de promouvoir un vrai ajustement social dont l'être humain serait le point central.

Dans ce contexte, notre défi collectif consiste à montrer l'image dynamique d'une vraie solidarité internationale, qui puisse déboucher sur des actions concrètes de coopération socioéconomique en faveur des pays en développement.

Notre réunion à l'Assemblée générale constitue la meilleure occasion pour corriger les déséquilibres qui déstabilisent la planète. Notre avenir commun exige que nous conjuguions la détermination de tous nos pays afin d'élever au plus haut niveau de dignité les relations entre les États.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer le droit de réponse. Je rappelle qu'en vertu de la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, le temps de parole imparti est de 10 minutes pour la première intervention et cinq minutes pour la seconde. Les délégations sont invitées à parler de leurs sièges.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : L'allocation que le Ministre des affaires étrangères du Koweït a prononcée ce matin devant l'Assemblée générale comporte des faits inexacts qui demandent à être rectifiés.

Tout d'abord, en ce qui concerne les disparus au combat, le Ministre koweïtien a essayé de politiser l'affaire en n'évoquant que les disparus koweïtiens. Il a prétendu que le Gouvernement iraquien refuse de participer aux réunions de la Commission tripartite. En réalité, voici les faits.

Tout d'abord, le problème des disparus, qu'ils soient koweïtiens, iraqiens ou d'autres nationalités, est une affaire humanitaire qui ne devrait pas faire l'objet de basses manoeuvres politiciennes, comme par exemple le maintien de l'embargo contre le peuple iraquien. Alors que le Koweït compte moins de 600 disparus, l'Iraq en dénombre plus de 1150, dont les dossiers se trouvent auprès du Comité international de la Croix-Rouge. Le Gouvernement koweïtien est supposé fournir des informations sur les personnes disparues. Il devrait mettre fin aux souffrances de toutes les familles qui ignorent le sort de leurs enfants, indépendamment de leur nationalité, car les souffrances humaines ne connaissent pas de nationalité.

Deuxièmement, ce sont les États-Unis et le Royaume-Uni qui entravent les travaux de la Commission tripartite sur les personnes portées disparues en insistant pour participer à ses réunions en dépit du fait qu'ils ne sont pas concernés par son travail et qu'ils n'ont pas de ressortissants portés disparus au sort duquel ils pourraient s'intéresser. En fait, les États-Unis ont une seule personne disparue, un pilote dont l'avion a été abattu sur le territoire iraquien au cours de l'agression contre l'Iraq de 1991. De plus, les États-Unis n'ont pas demandé que le sort de ce pilote soit examiné au sein de la Commission tripartite mais ont demandé plutôt que ce cas soit traité sur un plan bilatéral sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge. Une fois encore, nous voulons redire que l'Iraq souhaiterait que la Commission tripartite se réunisse le plus tôt possible avec la participation des parties ayant des personnes portées disparues, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et l'Iraq, sous le contrôle du Comité international de la Croix-Rouge.

Le Ministre koweïtien prétend que le Gouvernement iraquien n'a pas encore appliqué les résolutions du Conseil de sécurité, oubliant le fait que l'Iraq a en fait appliqué toutes les dispositions de ces résolutions alors que son propre Gouvernement les viole quotidiennement. Toutes les résolutions pertinentes de l'ONU appellent au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Iraq. Mais depuis 1992, plusieurs avions américains et britanniques décollent quotidiennement des bases du Koweït et de l'Arabie saoudite pour bombarder des cibles civiles iraqiennes, au mépris des résolutions de l'ONU, du droit international et du droit international humanitaire. Nous demandons au Koweït de mettre fin à cette attitude agressive qui constitue une grave menace à la sécurité et à la stabilité de l'Iraq et des États de la région.

Troisièmement, le Ministre koweïtien affirme que les intentions de l'Iraq à l'égard du Koweït ne sont pas pacifiques mais les faits montrent que ce sont les intentions et actions du Koweït à l'égard de l'Iraq qui sont agressives et qui font fi des données historiques et géographiques ainsi que de l'opinion de la communauté internationale, y compris des États arabes. Plusieurs orateurs ont du reste exprimé cette opinion, lorsque les Ministres arabes des affaires étrangères ont demandé à cette Assemblée que les sanctions contre l'Iraq soient levées pour atténuer les souffrances du peuple iraquien. Ceux qui empêchent la fin de ces

sanctions inhumaines sont en fait les maîtres du Gouvernement koweïtien – les Américains et les Britanniques –, dont l'objectif est de réaliser leur propre programme politique et non de respecter la légitimité internationale.

M. Flores (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite évoquer les références faites ce matin aux villes espagnoles de Ceuta et Melilla et d'autres régions du territoire espagnol, lors du discours fait en plénière par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, un pays avec lequel l'Espagne entretient et souhaite maintenir d'excellentes relations basées sur l'amitié sincère, le bon voisinage, le respect et une histoire commune et riche dont nous sommes fiers.

Nous soulignons l'excellence de nos relations et l'importance que mon pays leur accorde. Je répète que les villes de Ceuta et Melilla et les îles adjacentes font partie intégrante du territoire espagnol, dont les citoyens sont représentés au Parlement espagnol avec les mêmes conditions et statut que leurs compatriotes.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation a écouté avec attention la réponse du représentant de l'Iraq à la déclaration du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, et je trouve très difficile de ne pas réfuter certaines des distorsions qui figurent dans sa réponse. Je pense qu'il est nécessaire de clarifier et de réitérer des faits déjà connus pour la plupart des États Membres et les réitérer.

Premièrement et s'agissant de la question des prisonniers et détenus koweïtiens, l'Iraq boycotte depuis décembre 1998 les travaux de la Commission tripartite présidée par le Comité international de la Croix-Rouge. Ce n'est pas la première fois que l'Iraq boycotte les travaux de cette commission. Au sujet de la participation des pays de la Coalition – Royaume-Uni, États-Unis et France – ils participent aux travaux de la Commission suite à l'accord conclu par les parties concernées – Iraq, Koweït et Royaume d'Arabie saoudite – en 1999 à Ryad. L'accord précise la composition de la Commission et son mode de fonctionnement. L'Iraq essaie malheureusement de se retirer de cet accord. En vertu des résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999) du Conseil de sécurité, l'Iraq est tenu de reprendre sa participation aux travaux de la Commission tripartite et de ses sous-commissions et de coopérer avec le Coordonnateur international de haut

niveau, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, qui a été nommé par le Secrétaire général pour contribuer à régler ce problème humanitaire.

Ce que le Koweït demande c'est la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité et une coopération sérieuse et constructive pour régler ce problème sur des bases purement humanitaires, sans lien avec tout autre problème politique. L'Iraq quant à lui conditionne sa participation à la Commission tripartite à la non-participation des pays de la Coalition.

Deuxièmement, en ce qui concerne les personnes disparues iraqiennes, et bien que nous sachions que l'Iraq a mis ce dossier au premier plan afin de créer la confusion et de détourner l'attention du principal problème – à savoir les prisonniers ou détenus koweïtiens ou de pays tiers –, le Koweït a accepté, pour des raisons humanitaires, de prendre en compte et d'étudier tout dossier que l'Iraq pourrait lui soumettre. Le Koweït a décidé de collaborer sérieusement aux travaux de la Commission tripartite et a fait part de sa disponibilité à accueillir tout comité qui pourrait être mis sur pied pour visiter les prisons ou tout autre site que ce comité souhaiterait visiter à l'intérieur des frontières du Koweït.

Il existe un mécanisme spécifique, chargé d'examiner tous les dossiers. Ce mécanisme a été établi et approuvé par toutes les parties. Il existe aussi un calendrier qui a été convenu lors des réunions de la Commission tripartite et de ses sous-comités techniques. Si l'Iraq voulait véritablement connaître le sort des disparus iraqiens, pourquoi n'a-t-il pas participé aux réunions de la Commission?

En fait, il n'est fait référence au problème des disparus iraqiens dans aucune des résolutions du Conseil de sécurité. Contrairement au problème des prisonniers et détenus koweïtiens, qui fait partie intégrante des obligations de l'Iraq, dont celui-ci est tenu de s'acquitter dans leur totalité.

Troisièmement, en ce qui concerne les affirmations de l'Iraq vis-à-vis des résolutions du Conseil de sécurité, le Koweït n'est pas le seul pays à déclarer que l'Iraq n'a pas appliqué complètement les résolutions du Conseil de sécurité. Le Conseil de coopération du Golfe, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et le Conseil de sécurité – toutes ces instances régionales et internationales invitent l'Iraq à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité, en conformité avec le paragraphe 54 du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, que Son Excellence le Vice-Premier Ministre suppléant et Ministre des affaires étrangères du Koweït a cité dans sa déclaration.

Le Koweït n'est pas responsable de l'embargo ni du régime des sanctions. Le Conseil de sécurité est le seul organe qui soit habilité à maintenir ou lever les sanctions. Le Koweït ne fait pas partie du Conseil de sécurité. Le Koweït est un petit pays, qui ne dispose pas de l'influence nécessaire sur l'ensemble des membres du Conseil pour maintenir ou proroger ces sanctions.

La séance est levée à 19 h 25.